

14 ET 21 MARS 2010 - ÉLECTIONS RÉGIONALES

Breizh
kengred, ijinus
hag atebeg
GANT JEAN-YVES
Le Drian

La
Bretagne
SOLIDAIRE, CRÉATIVE
ET RESPONSABLE
AVEC JEAN-YVES
Le Drian



NOTRE **PROJET**
POUR
LA **BRETAGNE**



Bretagne **écologie**



AVEC VOUS

Ce projet nous l'avons élaboré ensemble. C'est le fruit de toutes les rencontres que nous avons eues avec vous partout en Bretagne depuis 6 ans et dernièrement lors de nos forums participatifs.

Il a été construit en Bretagne avec les Bretonnes et les Bretons.

AVEC VOTRE SOUTIEN

Depuis 2004, vous nous avez confié la responsabilité de faire de la Bretagne une région plus attractive, mieux identifiée, plus dynamique et plus forte.

Nous pensons avoir été dignes de votre confiance, avoir respecté notre Contrat en remettant la Bretagne en mouvement.

Avec une équipe renouvelée, avec la Gauche rassemblée, avec Bretagne Écologie, et avec votre soutien, nous voulons poursuivre cette ambition d'une Bretagne fière et confiante en elle-même.

Ensemble, nous voulons :



■ UNE BRETAGNE SOLIDAIRE

Qui se mobilise pour l'avenir de ses jeunes. La jeunesse de Bretagne est notre première énergie renouvelable.

Qui s'appuie sur des territoires attractifs, accessibles et équilibrés forts de leurs services publics. Une Bretagne du «Bien vivre ensemble», qui refuse les discriminations et les inégalités sociales.

Qui est attentive à la qualité de vie de tous les Bretons, aux solidarités entre générations.

■ UNE BRETAGNE CRÉATIVE

Qui compte sur la force de son identité et de sa culture pour s'affirmer et relever de nouveaux défis. Une Bretagne terre d'accueil, qui s'enrichit des autres et qui est ouverte sur le monde. Qui se bat pour une nouvelle croissance durable, porteuse de créations d'emplois qualifiés et pérennes pour tous les salariés.

Qui place l'innovation et la recherche au cœur de son développement.

Qui s'appuie sur le potentiel de ses femmes et de ses hommes pour forger la nouvelle économie bretonne.

Qui fait de la formation pour tous et tout au long de la vie notre priorité.

■ UNE BRETAGNE RESPONSABLE

Qui s'affirme éco-pionnière dans toutes ses activités. Qui agit au quotidien pour l'écologie et lutte contre le réchauffement climatique.

Qui fait de la reconquête de la qualité de l'eau, patrimoine vital, un enjeu de société.

Qui agit dans l'intérêt général, en toute transparence.

**J'ai confiance en la force de la Bretagne
et dans l'engagement des Bretonnes et des Bretons.**

12 ENGAGEMENTS

- 1 • Priorité à la jeunesse (pass culture - loca pass - chèque livre - chèque sport - fonds «jeune créateur»)
- 2 • Abonnements TER plafonnés à 1 € par trajet domicile-travail
- 3 • 10 000 transmissions et reprises d'entreprises réussies d'ici 2020
- 4 • Un service public régional du numérique
- 5 • Un Pacte agricole pour la Bretagne
- 6 • Un fonds régional d'investissements à la pêche pour des bateaux plus sélectifs, plus économes et plus sûrs
- 7 • -30 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2020, 30 % d'autonomie électrique en 2030
- 8 • Un contrat de continuité professionnelle pour tous les salariés : faciliter la transition d'un emploi à un autre
- 9 • Accroître la consommation de produits bio dans les lycées
- 10 • Offrir à chaque jeune breton un ouvrage sur l'histoire et la culture bretonne
- 11 • Conditionner les aides de la Région à la nouvelle donne écologique
- 12 • Défendre les services publics de proximité (santé, justice, poste...)

Priorité à la formation, à l'emploi de qualité, au développement économique

- C'est permettre aux jeunes bretons d'étudier dans les meilleures conditions 8
- C'est assurer la formation pour tous, pour sécuriser l'emploi 12
- C'est faire de la Bretagne la pionnière de l'économie innovante et durable 15
- C'est une nouvelle alliance avec les agriculteurs 20
- C'est une ambition maritime pour la Bretagne 24

Une Bretagne « éco-pionnière »

- C'est donner une cohérence écologique à notre action 30
- C'est agir en priorité pour la reconquête de la qualité de l'eau 31
- C'est prendre nos responsabilités dans la lutte contre le changement climatique 34
- C'est mettre en place une politique durable de l'énergie 36
- C'est préserver les richesses naturelles de la Bretagne 38
- C'est développer l'urbanisme durable 40

Une Bretagne ouverte et équilibrée

- Pour une Bretagne accessible à tous 42
- Pour un aménagement équilibré de la Bretagne 46
- Pour une Bretagne ouverte sur le monde 50

« Bien vivre ensemble » en Bretagne

- C'est une Bretagne attentive à la santé des Bretons, et au bien-vieillir en Bretagne 56
- C'est une Bretagne partenaire du droit au logement 59
- C'est une Bretagne forte de sa culture, de son identité 61
- C'est une Bretagne qui considère ses langues comme une richesse 65
- C'est une Bretagne dynamique et sportive 68
- C'est une région attractive, pour un tourisme toute l'année, partout en Bretagne 70

La jeunesse : première énergie renouvelable de la Bretagne

- Un jeune, un toit 74
- Un jeune, une qualification 74
- Un jeune, une passion 75
- Une jeunesse en bonne santé 76
- Une jeunesse engagée 76

La Bretagne numérique

78

La participation de tous pour un développement équilibré et solidaire de la Bretagne

82

Une Région responsable : des compétences et des moyens à la hauteur du fait régional

86

Priorité



**à la formation,
à l'emploi de qualité,
au développement
économique**

En Bretagne, le chômage touche tout particulièrement les jeunes de moins de 25 ans.

Face à cette situation qui affecte nombre de familles, une mobilisation sans faille est nécessaire.

La Région doit utiliser pour ce faire tous les moyens dont elle dispose, notamment en matière de formation.

C'est permettre aux jeunes bretons d'étudier dans les meilleures conditions.

■ DONNER SA CHANCE À CHAQUE JEUNE BRETON.

En effet, si la Bretagne veut rester une terre de réussites, elle se doit d'être attentive à celles et ceux qui peuvent connaître des difficultés au lycée, en apprentissage, à l'université. Notre objectif c'est qu'aucun jeune ne se retrouve sans alternative, sans proposition de formation. **Notre engagement : Aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans propositions de formations adaptées.**

Nous avons initié pour ce faire ces derniers mois un véritable Plan jeune. Il repose sur la nécessité de lutter contre le décrochage scolaire et la sortie sans qualification. Il est en particulier destiné aux jeunes âgés de moins de 26 ans, sans diplôme ou relevant des dispositifs du Conseil régional : apprentissage, programme Bretagne formation (dont l'AFPA).

Nous proposons ainsi de régionaliser le dispositif «Trajectoires». La Région doit en priorité soutenir les personnes qui sortent du système scolaire sans diplôme et sans formation. Trajectoires est déjà mis en œuvre à titre expérimental dans 5 Pays de Bretagne (Cornouaille, Centre-Bretagne, Pontivy, Fougères, Rennes). Il permet le suivi individuel des jeunes sans qualification pour les aider à construire un projet professionnel personnalisé. Ce dispositif sera généralisé aux 21 Pays, grâce au réseau des Maisons de l'orientation et de la formation professionnelle, en prenant mieux en compte les situations des personnes sans formation.

Chaque personne suivie pourra ainsi bénéficier d'une réponse personnalisée et être accompagné tout au long de son parcours par un formateur référent. Il aura ainsi le statut de stagiaire, pourra bénéficier d'une rémunération et d'une couverture sociale.

La Bourse d'accès à la qualification (BAQ) de 1 000€ qui vient d'être créée contribuera également à atteindre cet objectif. Il s'agit d'une aide financière destinée aux jeunes issus d'un dispositif régional d'insertion professionnelle, et qui accèdent à une formation (BEP, CAP, Bac Pro, brevet professionnel, brevet de technicien...) au sein d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou d'un organisme de formation continue.

■ POURSUIVRE UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX FAMILLES.

Le dispositif «Chèque livre» permet à chaque lycéen de disposer d'un carnet de 6 chèques de 10€ chacun, soit un total de 60€ par an qui assure la quasi gratuité des livres scolaires. Cette mesure sera reconduite intégralement.

Pour les jeunes des lycées maritimes, nous dotons les lycées d'un équipement complet par lycéen (vêtements de sécurité, vêtements à flottabilité intégrée) afin de les sensibiliser et les aider à acquérir les bons réflexes en matière de sécurité dès leur apprentissage du métier.

L'acquisition des boîtes à outils peut quant à elle représenter un investissement lourd pour les familles dont les enfants entrent en première année de CAP, BEP ou Bac pro. Cela peut donc, dans certains cas, dissuader les jeunes de s'engager dans une voie qui, pourtant, les attire. Cette aide au premier équipement vient d'être généralisée à l'ensemble des jeunes entrant en formation, soit 5 000 jeunes en plus (sections commerciales et administratives, formations niveaux Bac et enseignement supérieur).

Pour les apprentis, nous proposons également de maintenir les aides au transport et à la restauration «ARGOAT» qui viennent également d'être revalorisées de 150€ en moyenne.

Tous ces dispositifs contribuent ainsi à l'égalité des chances entre les jeunes bretons.

■ POURSUIVRE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LYCÉES ÉCO-EXEMPLAIRES : 450 MILLIONS D'EUROS D'ICI 2015.

L'enseignement secondaire est un palier essentiel pour la réussite des parcours de formation. C'est pourquoi, lors de notre mandat précédent nous y avons consacré des moyens extrêmement importants qui ont bénéficié chaque année à 13 000 lycéens et 18 500 apprentis. Forts de cette ambition, nous avons en juin 2009 voté un nouveau Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) immobiliers pour la période 2010-2014. Élaboré de concert avec les établissements, il représente 442 millions d'euros de travaux sur 5 ans, en augmentation de 6,5 % par rapport au précédent PPI.

Ce programme d'investissement mobilise ainsi un grand nombre d'entreprises du bâtiment. Il fixe des objectifs de résultats en matière d'exemplarité environnementale dans un «éco référentiel» voté par l'assemblée régionale en janvier 2010. Cette logique de développement durable s'applique à tous les stades d'aménagement et d'exploitation des locaux d'enseignement et d'accueil. Il s'agit de concevoir les travaux dans nos lycées et de gérer leur fonctionnement en associant maîtrise de l'énergie, préservation de l'environnement et qualité de vie des usagers, tout en impliquant les représentants de ces usagers, en particulier les jeunes.

■ ENCOURAGER LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO ET LOCAUX SOUS SIGNES DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE.

Il s'agit de promouvoir la consommation de produits bio dans les cantines et lieux de restauration collective, en s'appuyant sur les productions locales. Il s'agit dans le même temps de faire en sorte que la restauration collective soit un levier pour le développement des surfaces agricoles en productions biologiques, en particulier par l'intégration des productions des fermes en conversion bio. Ce développement a d'ailleurs déjà été expérimenté dans plusieurs lycées de Bretagne. Nous devons généraliser cette démarche dans le but de développer les circuits locaux de transformation et de distribution. Cette priorité s'inscrit, en outre, dans le nouveau Pacte agricole pour la Bretagne (cf. p 23).

■ GARANTIR POUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS DES MOYENS ADAPTÉS AUX ENJEUX DE DEMAIN ET MAINTENIR UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ÉQUILIBRÉE.

L'État continue à restreindre l'offre de formation dans les filières industrielles au seul motif que les effectifs seraient insuffisants. En réalité, nous savons que ces formations sont adaptées à notre économie mais qu'elles sont confrontées à un déficit d'attractivité. Nos efforts doivent donc porter au contraire sur la promotion de ces véritables débouchés vers les métiers de demain.

..... Nous sommes également convaincus que ces formations que l'État supprime ont également pour intérêt d'éviter les sorties précoces du système éducatif.

■ GARANTIR AUX LYCÉENS ET APPRENTIS L'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ.

Le programme Karta accompagne des projets pédagogiques au sein des lycées qui le souhaitent. Charte contractuelle et pluriannuelle proposée depuis mai 2005 à l'ensemble des lycées bretons, Karta Bretagne permet d'accompagner financièrement les projets pédagogiques à destination des élèves et construits par les enseignants, dans les domaines de la santé et de la qualité de vie, du développement durable, de l'ouverture au monde ou encore de la culture artistique et scientifique, quatre thématiques jugées prioritaires pour l'avenir des jeunes. Les établissements de formation peuvent ainsi devenir des sites témoins du développement durable basés sur la démocratie locale et l'exemplarité environnementale.

..... Nous souhaitons qu'à l'avenir le programme Karta soit élargi pour **aider à la formation à la citoyenneté, et qu'il soit proposé aux CFA.**

■ BÂTIR UN PLAN RÉGIONAL POUR L'ALTERNANCE (APPRENTISSAGE, LICENCE PRO).

..... Nous poursuivons en effet nos efforts afin de faciliter le recrutement d'apprentis dans les TPE de moins de vingt salariés. L'aide aux employeurs d'apprentis, qui vient d'être revalorisée de 2 300 à 2 920 €, sera pérennisée, et l'accompagnement éducatif et pédagogique renforcé.

Les aides aux employeurs pour aider au recrutement d'apprentis, les manifestations organisées par la Région pour valoriser les métiers et l'apprentissage, les « Olympiades des Métiers » et le concours « Un des meilleurs apprentis de Bretagne », la « Semaine régionale de l'apprentissage », doivent permettre de faire de l'apprentissage un choix gagnant ! 18 400 jeunes bretons sont engagés aujourd'hui dans la voie de l'alternance entre centre de formation et entreprise qui permet aujourd'hui en Bretagne de décrocher un diplôme et un emploi durable dans plus de 290 métiers.

..... Nous demeurerons par ailleurs attentifs aux attentes des jeunes et des entreprises. Entre 2005 et 2010, plus de 3 200 places en CFA ont ainsi été créées, correspondant aux besoins socio-économiques de la Bretagne. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.

..... Une expérimentation a été lancée cette année pour favoriser le rapprochement des universités avec les CFA : 300 étudiants « en décrochage » des universités se voient proposer des formations au projet professionnel et des immersions en entreprises avec l'apport des CFA. Ce dispositif mérite toute notre attention et si nécessaire des moyens supplémentaires.

..... La réflexion engagée sur la création d'un site internet favorisant le rapprochement entre les jeunes souhaitant signer un contrat d'apprentissage, les entreprises souhaitant recruter des apprentis, et les organismes de formation devra aboutir. La Région doit être le « réseau » de ceux qui n'en ont pas.

..... Enfin, notre volonté d'inscrire la Bretagne dans une économie de la connaissance devra nous conduire à développer une offre de formation en alternance pour les Licences et Masters professionnels. Si la Bretagne est la première région française pour le taux de réussite au baccalauréat, elle a également vocation à conduire une forte proportion de ses bacheliers vers les niveaux Licence et Master. Pour accroître le niveau général de qualification, ces formations supérieures pourront être proposées à l'issue du baccalauréat ou après une formation en IUT ou BTS.

■ FÉDÉRER ET STRUCTURER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN S'APPUYANT SUR L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE (UEB).

..... Le contexte libéral pousse à la concurrence entre universités et entre unités de recherche. Ce contexte pousse aussi au développement de formation sur des bases essentiellement utilitaristes. Il faut rappeler que si, bien évidemment, l'université se doit de former des professionnels compétents aptes à remplir toutes les fonctions de la vie économique, sociale ou culturelle, elle se doit aussi de former des citoyens éclairés, soucieux du « vivre-ensemble ». Les universités bretonnes ne seront actives dans le concert national et international qu'en jouant la carte de la solidarité et de la coopération, en évitant surtout que cette concurrence se manifeste aussi entre elles.

..... Pour traduire cette volonté, l'UEB a été créée en mars 2007. Elle doit aujourd'hui être renforcée.

..... Elle regroupe les 4 universités de Bretagne, les grandes écoles, les centres hospitaliers et organismes de recherche, et constitue un des sept Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) en France. L'ambition est bien de le positionner comme pôle de recherche et d'enseignement supérieur de rang international concourant ainsi à l'attractivité, au rayonnement et au dynamisme de la Bretagne.

..... Par ailleurs, dans le contexte actuel de recentralisation et de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), nous serons particulièrement attentifs à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de projets État-Région et du programme opérationnel des fonds européens FEDER 2007-2013 (Priorité 3 : Enseignement supérieur, recherche, innovation), tant cette évaluation risque d'être une fois de plus synonyme de désengagement de l'État.

..... Le fait que l'État s'apprête à demander à ses « opérateurs » de s'acquitter d'un loyer pour « occupation des propriétés de l'État », alors que ces dernières ont d'ailleurs été largement financées par les collectivités territoriales, ne peut en effet nous rassurer sur les intentions de ce dernier. La réforme récente portant sur l'autonomie des universités ne peut avoir pour conséquence une nouvelle fois un transfert de charge vers les collectivités. La tentation sera grande en effet pour les universités notamment de se retourner face à de telle mesure vers les collectivités territoriales.

C'est assurer la formation pour tous, pour sécuriser l'emploi.

Aujourd'hui, la Bretagne obtient certes les meilleurs résultats scolaires, de la maternelle au baccalauréat. Les jeunes bretons sont les élèves scolarisés le plus longtemps (50 % des enfants de 2 ans sont scolarisés, la Bretagne a le plus fort taux de formation des jeunes de 16 à 24 ans). Il y a en Bretagne deux fois moins de jeunes qui sortent sans diplôme du système scolaire qu'ailleurs (rappelons que 50 % des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire sont au chômage contre 8 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur). Néanmoins, les jeunes qualifiés ne restent pas forcément travailler en Bretagne. On note aussi une certaine inadéquation entre l'appareil de formation professionnelle et l'appareil productif. Par ailleurs, trop de jeunes bretons sortent du système scolaire sans diplôme et sans formation.

■ PERMETTRE À LA RÉGION DE DÉVELOPPER ET D'ADAPTER SON OFFRE GLOBALE DE FORMATION EN FONCTION DES SECTEURS D'AVENIR, PAR UN SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.

Le tout nouveau service public régional de formation professionnelle (SPRF) sera totalement mobilisé pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à un premier niveau de formation. L'accord-cadre avec les organismes de formation retenus permettra de mettre en œuvre une politique de formation qualifiante dédiée aux demandeurs d'emplois sans qualification, peu qualifiés ou déqualifiés, inscrits à Pôle Emploi ou dans les Missions locales. Les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire, les personnes handicapées, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, les personnes en reconversion professionnelle, de même que les salariés menacés dans leur emploi par une procédure de licenciement économique seront nos publics prioritaires.

Notre volonté est de développer notre offre globale de formation en fonction des secteurs d'avenir liés à l'évolution du modèle économique et social breton. Nous organiserons pour ce faire une grande conférence régionale sur l'adaptation de l'offre de formations aux exigences du nouveau modèle économique et social.

■ ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOI, EN S'APPUYANT SUR LE RÉSEAU DES MAISONS DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Il s'agit de faire en sorte que tous les Bretons puissent bénéficier du même parcours d'orientation, où qu'ils vivent en Bretagne.

Nous avons mis en place le réseau des MFP. Ce réseau unique en France est actuellement évalué par un prestataire indépendant. À la lumière de ces conclusions nous pourrions proposer que les Maisons de la Formation Professionnelle deviennent des Maisons de l'Orientation et de la Formation Professionnelle. C'est ainsi que nous concevons un véritable service public régional de l'orientation.

■ UN NOUVEAU CONTRAT DE CONTINUITÉ PROFESSIONNELLE POUR TOUS LES SALARIÉS.

La formation tout au long de la vie doit permettre de sécuriser les parcours professionnels, facilitant ainsi la transition d'un emploi à un autre.

Si la formation initiale et l'orientation conditionnent l'accès au premier emploi, la formation continue permet l'actualisation des compétences tout au long du parcours professionnel. Il s'agit dès lors de conjuguer le développement de l'entreprise avec la construction du parcours des salariés, de leur permettre d'alterner formation et activité professionnelle et ainsi de promouvoir une continuité professionnelle. En effet, se former tout au long de la vie contribue à n'en pas douter à la sécurisation des parcours en favorisant ainsi l'emploi, la promotion et les réorientations.

Nous pensons que tous ces dispositifs doivent permettre une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières à l'échelle des bassins de vie et d'emploi. Pour cela, il nous faut évaluer collectivement l'évolution des besoins en compétences à l'échelle des territoires, permettant ainsi d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques.

Le «Chèque reconversion», qui a été mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance régional, s'adresse directement aux salariés concernés par une procédure de licenciement économique en congé de reclassement, et aux personnes licenciées en convention de reclassement personnalisée ou en contrat de transition professionnelle. Il permet de suivre une formation diplômante ou d'adaptation à l'emploi afin de faciliter le retour à l'emploi. Ce dispositif sera poursuivi et évalué.

Nous serons par ailleurs attentifs aux modalités de mise en œuvre de la nouvelle loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie qui se donne pour objectif de contribuer à la sécurisation des parcours de qualification.

Nous proposerons aux partenaires sociaux la mise en place d'un Contrat de continuité professionnelle.

■ RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES ET L'EXPÉRIENCE DES SALARIÉS. RENFORCER LE DISPOSITIF DE VALORISATION DES ACQUIS POUR FAVORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI.

Promouvoir et simplifier l'accès au dispositif régional permettant la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera l'un de nos objectifs. En Bretagne, plus de 13 000 personnes (dont près d'un quart de demandeurs d'emploi) ont transformé - totalement ou partiellement - leur expérience en diplôme, en titre professionnel ou en certificat de qualification. L'État et la Région Bretagne se sont donné pour objectif de faire bénéficier de ce dispositif 10 000 personnes par an.

L'université qui s'ouvre de plus en plus aux formations par alternance doit aussi permettre plus fortement la validation des acquis de l'expérience et ainsi contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.

Le «Chèque validation» qui permet d'accompagner le demandeur d'emploi qui souhaite faire une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) sera maintenu.

■ PROPOSER DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX PERSONNES EN INSERTION.

Fin 2009, la Région a signé un accord avec les quatre Départements au sujet du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette convention permettra aux stagiaires de la formation professionnelle de bénéficier des dispositifs de la Région. Nous nous engageons de plus à expérimenter de nouvelles pratiques de formation si cela s'avérait nécessaire.

Il s'agit également de soutenir les initiatives des personnes créant leur propre emploi à travers leur projet d'entreprise, avec une attention particulière et un encouragement à toutes les formes d'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire. Le fonds de garantie Bretagne Développement Initiative (BDI) vient d'être renforcé à cet effet.

■ FAVORISER LA QUALITÉ DE L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ HOMME FEMME EN CONDITIONNANT LES AIDES AUX ENTREPRISES.

Il s'agit de mettre en œuvre très concrètement la Charte pour la qualité pour l'emploi. De lutter contre les discriminations liées à l'âge, au genre, à l'origine... De poursuivre notre politique de sensibilisation sur l'égalité professionnelle et l'amélioration des conditions de travail. De «Passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait» et ainsi promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les aides et les marchés du Conseil régional seront conditionnés au respect de ces principes.

Nous nous concentrerons en priorité sur la santé au travail. En favorisant la concertation entre les partenaires sociaux, nous avons ainsi permis en 2006 la création de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail. L'ARACT doit être pleinement mobilisée.

Les contrats d'objectif emploi-formation et les contrats de filière doivent aussi nous permettre d'atteindre ces différents objectifs.

■ ENCOURAGER LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS.

Les groupements d'employeurs représentent en Bretagne 550 salariés et 700 entreprises adhérentes. Nous favorisons leur création et structuration. Dans le secteur associatif, nous maintiendrons le dispositif de soutien déjà mis en place.

Priorité
à la formation,
à l'emploi de qualité,
au développement
économique

C'est faire de la Bretagne la pionnière de l'économie innovante et durable.

L'économie bretonne est confrontée à de lourdes mutations. La Bretagne, «partie de rien», est devenue aujourd'hui par la grâce du «modèle breton» la cinquième puissance industrielle nationale. Aujourd'hui, face à la crise mondiale, face à l'urgence sociale et l'urgence écologique, elle doit innover pour créer les conditions d'une nouvelle prospérité.

■ NOTRE PROJET : LA «GLAZ ÉCONOMIE».

La «Glaz Économie», c'est l'économie verte et bleue, celle qui s'appuie sur les potentialités de notre territoire et se tourne résolument vers l'avenir. C'est la recherche de synergies entre tous les acteurs économiques, dans la perspective d'une vision stratégique partagée. C'est l'évolution des grands piliers de notre économie qui s'orientent vers plus de durabilité et de valeur ajoutée. C'est l'émergence de nouvelles filières qui pourront compléter et renforcer les filières historiques. C'est la priorité donnée à la connaissance, à la créativité et à l'intelligence. C'est à la fois un ancrage territorial fort et une ouverture sur le monde. C'est la prise de conscience des enjeux sociaux, écologiques et climatiques, et leur pleine intégration dans la sphère économique au bénéfice de tous.

Dans le même temps, la mise en œuvre de ce projet ambitieux pour la Bretagne devra s'accompagner d'une vigilance particulière vis-à-vis des salariés durant cette période de transition. Nous devons tout faire pour qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté. C'est pourquoi nous accentuerons nos efforts en faveur de la formation continue des salariés, garantie de sécurisation professionnelle.

■ FAIRE DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE DE BRETAGNE, LA MAISON DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION.

Le Conseil d'Orientation Stratégique de l'Innovation (COSI) est désormais constitué sous l'égide de l'Agence Économique de Bretagne (AEB). Le Schéma régional de l'innovation propose la création d'une Maison de l'innovation. L'Agence Économique de Bretagne et Bretagne Innovation doivent conjuguer leur force pour développer une stratégie commune au bénéfice des entreprises et donc de l'emploi.

L'AEB, que nous avons créée en 2006, occupe un positionnement particulier dans ce contexte de métamorphose de l'économie bretonne. Elle n'est en effet pas seulement une structure de soutien opérationnel aux entreprises et aux acteurs du développement économique. Elle est aussi et surtout le lieu de rencontre, de fédération et de coordination de nombreux acteurs. L'Agence est ainsi la réunion des collectivités locales, des entreprises, des partenaires sociaux, des organismes qui, en Bretagne, œuvrent au développement économique.

L'AEB doit désormais devenir le lieu de la gouvernance stratégique et opérationnelle de l'économie bretonne de demain.

■ SOUTENIR L'ÉVOLUTION ET L'ADAPTATION DE NOS FILIÈRES INDUSTRIELLES HISTORIQUES (AGRO-ALIMENTAIRE, AUTOMOBILE, TIC, CONSTRUCTION ET RÉPARATION NAVALE).

La Bretagne est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis qu'elle doit relever pour s'adapter aux exigences sans cesse renouvelées de l'économie.

Avec un système productif en restructuration constante, et un tissu économique qui doit s'adapter aux contraintes de l'ouverture des marchés, la Bretagne doit faire face à des enjeux de qualification de main-d'œuvre et de diversification de son économie. Pour cela, elle doit s'appuyer sur la formation, la recherche, l'innovation, et l'ouverture à l'international.

Le diagnostic de notre économie et de notre modèle de développement, réalisé en 2005, a en effet mis en exergue un système productif performant, mais assez peu diversifié et marqué par d'importantes mutations. La prépondérance de quatre filières majeures que sont les industries agroalimentaires (avec la pêche et l'agriculture), l'automobile, les TIC, la construction et la réparation navale, fournissant à elles seules près de 60 % de l'emploi industriel breton, peut aussi représenter une certaine vulnérabilité de notre économie. Ces filières sont par ailleurs fortement exposées aux pressions extérieures et à la mondialisation des marchés, avec une activité croissante de sous-traitance.

Nous distinguons cinq enjeux clés du système productif breton. Ils structurent notre stratégie d'action pour la Région Bretagne et ses partenaires.

- Maintenir et adapter le potentiel de production et les emplois associés, autour des grands secteurs industriels bretons.
- Anticiper et accompagner les mutations actuelles dans les entreprises particulièrement exposées, notamment dans l'agro-alimentaire, en soutenant l'innovation et l'évolution vers plus de valeur ajoutée.
- Organiser la détection et l'accompagnement d'autres activités économiques pour faire apparaître de nouvelles filières de développement.
- Construire une image économique orientée vers la qualité et la valeur ajoutée, autour des principales forces du système productif qui permettrait d'attirer des investisseurs étrangers convaincus par notre savoir-faire, et qui méconnaissent aujourd'hui nos qualités et atouts.
- Faire de l'urgence environnementale un atout pour valoriser nos savoir-faire et notre capacité à innover, pour préparer les produits, l'énergie et les emplois de demain.

Aujourd'hui, grâce au travail de l'Agence Économique de Bretagne, les orientations stratégiques définies pour chaque filière se déclinent en plans d'actions concrets. Ces plans aboutissent à des contrats de filière entre la Région et les acteurs, afin d'apporter des aides plus ciblées sur des priorités définies en commun. Ces contrats devront être régulièrement actualisés en concertation avec les acteurs.

De l'industrie lourde au laboratoire, du chantier naval à la start-up, l'évolution des filières historiques devra rejoindre *in fine* l'émergence de nouvelles filières pour tendre vers le progrès environnemental, source de progrès social, créatrices d'emplois pérennes et de qualité. C'est ainsi que pourra progressivement émerger un nouveau « modèle breton » : une mobilité durable incluant le « véhicule vert breton décarboné », des énergies maîtrisées et renouvelables (marines, éoliennes, solaires, de biomasse), une alimentation de qualité à haute valeur ajoutée, les biotechnologies vertes et bleues, la Bretagne du numérique avec l'internet du futur et le très haut débit pour toutes les entreprises de Bretagne...

■ ACCROÎTRE NOTRE POTENTIEL DE RECHERCHE ET NOTRE ATTRACTIVITÉ.

Pour devenir une région leader dans l'économie de la connaissance, il est indispensable de mettre l'accent sur la recherche. Pour cela, il nous faut soutenir le développement d'un socle de recherche large et de haut niveau tout en approfondissant nos axes thématiques privilégiés (sciences de la mer, TIC, agro-alimentation et environnement). L'aide à l'émergence de nouvelles compétences est naturellement indispensable. Nous poursuivrons l'effort sur les allocations doctorales et les projets de recherche audacieux, et nous approfondirons l'accueil des chercheurs extérieurs de haut niveau, par la prise en charge de leur installation et la création de chaires internationales.

■ SOUTENIR L'INNOVATION, LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, ET ENCOURAGER LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET LE DÉPÔT DE BREVETS.

Nous devons intensifier la mise en œuvre de notre Schéma régional d'innovation à l'horizon 2014 (la Région Bretagne a été la première Région de France à se doter d'un tel Schéma, et donc d'une stratégie d'appui à l'innovation), afin que la Bretagne reste dans le peloton de tête de l'innovation en France. Il s'agit d'innover dans la conception de nouveaux produits et services, mais aussi en matière de prospection des marchés, d'innovation sociale, d'organisation de la production, du marketing et de la formation. En privilégiant l'innovation, la Bretagne préparera également la transition vers une économie décarbonnée.

Nous y parviendrons :

- Par notre soutien à une chaîne de financement de l'innovation efficace. Par la mise en œuvre d'un fonds de maturation dédié à l'accompagnement de la phase initiale de recherche et de développement. Par la mise en œuvre d'un fonds d'amorçage venant en fonds propres des entreprises pour qu'elles puissent poursuivre le développement de cette recherche vers le stade d'essais préindustriels.
- Par le soutien au dépôt de brevets, et notamment par une participation financière de la Région au dépôt du premier brevet.
- Par le soutien aux projets industriels innovants grâce aux fonds Oseo Innovation. En soutenant les projets d'envergure pour soutenir l'émergence et la structuration de filières d'avenir comme pour les biotechnologies au travers du programme « Capbiotek ».
- En soutenant les projets des Pôles de compétitivité et en étant attentifs à la mise en œuvre de leurs récents Contrats de Performance. Des Pôles de compétitivité qui pourraient évoluer favorablement vers des pôles de développement et d'innovation économique et sociale, avec une priorité marquée aux PME, et en prenant en compte le bilan carbone des activités.
- En soutenant également les projets collaboratifs hors pôles de compétitivité. En soutenant les projets individuels des entreprises.
- Par le soutien aux outils d'interface et d'appui technique aux entreprises (CRITT et Centres techniques).

■ FAVORISER L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DES ENTREPRISES BRETONNES ET FACILITER LES NOUVELLES IMPLANTATIONS EN BRETAGNE.

Région, Départements et agglomérations se mobilisent pour accompagner à l'international et à l'export les entreprises de leur territoire. Notre volonté est de fédérer ces multiples initiatives. Il nous faut pour cela partir des attentes exprimées par les entreprises : meilleure lisibilité des dispositifs, coordination des acteurs, information plus efficace, facilitation de la rencontre des entreprises et du partage des expériences. Notre ambition : « **Un pacte breton pour l'internationalisation des entreprises** ».

Depuis 2008, nous soutenons les entreprises qui ont recours à des Volontaires Internationaux en Entreprises en participant financièrement aux coûts des postes. Nous maintiendrons ce dispositif.

Un Comité d'Orientation et de Suivi des Projets Internationaux (COSPI) a été créé au cours de notre mandat afin de regrouper les acteurs principaux du développement économique, et de répondre de manière concertée et efficace aux sollicitations d'entrepreneurs étrangers via l'Agence Française des Investissements Internationaux, et ce sous la houlette de l'AEB. Nous maintiendrons cet outil au service du développement économique de la Bretagne.

■ ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (COOPÉRATIVES, MUTUELLES, ASSOCIATIONS).

En Bretagne, ce secteur ne représente pas moins de 12 500 établissements employeurs, 10 000 associations, plus de 2 000 coopératives et 300 mutuelles. Soit plus de 125 000 salariés et près de 1 000 000 bénévoles. Convaincus qu'il peut jouer un rôle moteur dans la construction d'un modèle de développement solidaire et durable, nous avons engagé au cours de notre mandat une politique active en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Avec trois priorités : consolider les structures et les acteurs, développer la vie associative, stimuler la création d'entreprises dans ce secteur et l'innovation sociale. Nous renforcerons cette politique en lien avec la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) pour promouvoir les valeurs et les concepts, l'Union régionale des SCOP de l'Ouest (Urscop) pour soutenir le développement des coopératives dans différents secteurs, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) pour promouvoir la vie associative...

Pour permettre à l'économie sociale et solidaire de poursuivre son développement, nous mobiliserons en particulier le fonds Bretagne Développement Initiative. Et soutiendrons les pôles de développement de l'ESS qui se structurent à l'échelle des Pays.

■ ENCOURAGER LA CRÉATION D'ENTREPRISES PÉRENNES.

Tout au long de notre mandat écoulé, nous avons œuvré au soutien des PME en mettant en œuvre un ensemble de mesures ciblées : aide à l'investissement, aide aux projets de développement, soutien aux initiatives d'insertion par l'économie, soutien à la diversification, augmentation des aides à la création et à la reprise d'entreprise, appui financier supplémentaire apporté aux structures d'accompagnement, soutien aux petits projets à fort taux de création d'emplois. Toutes ces mesures ciblées sont autant de réponses pour soutenir la pérennité et le dynamisme des entreprises.

Les Contrats de filières et les Contrats d'objectifs emploi-formation, concourent également à conforter la réussite des entreprises.

..... Nous poursuivrons cette politique volontaire en faveur de l'économie et de l'emploi, qui s'attachera notamment à renforcer l'accompagnement de chaque porteur de projet, quel que soit son territoire d'implantation, pour donner les meilleures chances de réussite à son entreprise.

■ FACILITER LA TRANSMISSION ET LA REPRISSE D'ENTREPRISE : 10 000 PME D'ICI 2020.

..... Dans les dix ans à venir, 17 500 entreprises vont devoir trouver un repreneur. Pour encourager l'entrepreneuriat et la reprise des entreprises, nous avons mis au point ces dernières années un accompagnement structuré : soutien à un ensemble de structures pour conseiller tous les types de créateurs et de repreneurs (boutiques de gestion, coopératives d'activités et d'emploi, technopoles, pépinières d'entreprises...) et dispositifs d'aides financières individuelles pour soutenir leurs projets (des activités traditionnelles aux services innovants).

..... Pour permettre d'atteindre cet objectif le fonds BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission), qui vient d'être complété pour anticiper l'augmentation des départs en retraite, devra être mobilisé.

..... **Un autre défi est la simplicité, la lisibilité et l'accessibilité à l'ensemble de nos dispositifs d'aides et d'accompagnement. Nous poursuivrons les actions déjà engagées pour renforcer la cohérence entre les différents fonds régionaux d'appui.**

C'est une nouvelle alliance avec les agriculteurs.

■ AGIR POUR SOUTENIR LE REVENU AGRICOLE : LES AGRICULTEURS DOIVENT POUVOIR VIVRE DE LEUR TRAVAIL.

La Politique agricole commune (PAC) est une des politiques fondatrices de l'Union européenne. Elle a permis d'assurer avec succès la sécurité alimentaire de notre continent. Mais aujourd'hui, force est de constater que le contrat social sur lequel reposait la PAC a été mis à mal. Résultant d'un choix politique, ce contrat garantissait initialement aux citoyens européens un approvisionnement alimentaire en abondance et à prix modérés. En échange, les agriculteurs étaient protégés des aléas structurels des marchés agricoles.

Ce contrat a bien fonctionné pendant plusieurs décennies. Mais la libéralisation progressive de la PAC, entamée il y a bientôt 20 ans, a désormais presque complètement démantelé les dispositifs de régulation de marché. Depuis trois ans, les crises s'enchaînent à un rythme effréné et touchent la quasi-totalité des productions. Cette situation est insupportable pour bon nombre d'agriculteurs dont le travail n'est plus rémunéré décemment. Elle ne concerne pas seulement le monde agricole : si nous voulons que les prix des produits alimentaires restent raisonnables pour le consommateur, si nous voulons éviter de dépendre des importations et de désertifier nos territoires ruraux, la puissance publique doit agir pour soutenir le revenu des agriculteurs.

Il est temps de reconnaître que nous sommes allés trop loin dans la voie dogmatique de libéralisation de l'agriculture. Bien entendu, la politique agricole est une compétence de l'Union européenne et doit le rester. Une telle prise de conscience devra donc nécessairement advenir à l'échelle européenne. La Bretagne, première région agricole de France, troisième d'Europe, doit se donner les moyens d'accélérer cette prise de conscience.

Comme nous avons déjà commencé à le faire au cours du mandat précédent, nous serons très présents à Bruxelles pour anticiper les réformes de la PAC, en nous appuyant sur des alliances entre régions européennes partageant les mêmes préoccupations vis-à-vis de l'enjeu agricole. Le Traité de Lisbonne, qui accorde des pouvoirs étendus au Parlement européen en matière agricole, nous offre en particulier de nouveaux moyens d'action.

À l'échelle nationale, nous combattons la politique du gouvernement qui prépare une loi de modernisation agricole allant toujours plus loin dans le sens de la libéralisation, tout en prétendant le contraire. Nous continuerons à réclamer la régionalisation et la mutualisation des aides de la PAC, comme dans la plupart des pays européens. À l'échelle mondiale, nous nous battons avec d'autres régions d'Europe pour que l'Organisation mondiale du commerce reconnaisse des « facteurs légitimes » permettant de protéger les marchés agricoles. À défaut, nous militerons pour une sortie des questions agricoles de l'OMC, et pour la création d'une Organisation mondiale de l'alimentation sous l'égide de l'ONU et de la FAO.

■ ACCROÎTRE L'AUTONOMIE DES EXPLOITATIONS : ÉNERGIE, ALIMENTATION, COMMERCIALISATION.

Même si son budget agricole est limité, la Région peut agir efficacement pour renforcer l'autonomie des exploitations. Une exploitation plus autonome dépend moins des variations de prix, à l'amont comme à l'aval, et retrouve la maîtrise de sa rentabilité. Maîtrise des dépenses avec une plus grande autonomie énergétique, ainsi qu'une plus grande autonomie alimentaire pour les élevages. Maîtrise des recettes avec une plus grande autonomie vis-à-vis de la commercialisation (capter la valeur ajoutée en misant sur la qualité) et de la distribution (circuits locaux et circuits courts).

L'agriculture bretonne est extrêmement dépendante du pétrole. Cette dépendance devra être progressivement atténuée en réduisant la consommation d'énergie des exploitations grâce à des systèmes économes en intrants, des fourrages adaptés aux conditions pédo-climatiques, des systèmes de récupération de chaleur... De plus, la production d'énergie à la ferme est possible sous de multiples formes : solaire et éolien bien sûr mais surtout les différentes façons d'exploiter la biomasse (agro-carburants, méthanisation, bois-énergie...). La Région aide déjà au développement de ces nouvelles sources d'énergie sur l'exploitation. Elle amplifiera son action. Attention cependant à ne pas faire de la production d'énergie une fin en soi. La finalité de l'agriculture doit impérativement rester la production alimentaire.

En ce qui concerne l'alimentation animale, la Bretagne consomme massivement du maïs et du soja, essentiellement importés d'Amérique du Sud. L'autosuffisance en protéines n'est pas un objectif réaliste, mais il est possible de gagner largement en autonomie en développant davantage le recours à l'herbe et aux cultures fourragères et oléo-protéagineuses.

La commercialisation des produits est une étape cruciale, qui a tendance à être négligée par beaucoup d'agriculteurs en Bretagne. En conséquence, la valeur ajoutée qui est créée par l'agriculteur est captée par d'autres. Il est frappant de constater que la Bretagne est la première région agricole de France mais qu'elle est une de celles qui possède le moins d'appellations d'origine. L'image de la Bretagne agricole et de ses produits s'en ressent : c'est une image de production de masse, généralement peu qualitative, qui ne correspond pas toujours à la réalité. Nous devons agir pour renforcer l'orientation vers la qualité en soutenant le développement des signes officiels : AOC, bio, labels... Nos efforts ont déjà commencé à porter leurs fruits, il faut les intensifier, en s'appuyant notamment sur des organisations ayant acquis un savoir-faire en la matière.

■ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (OBJECTIF : 1 000 FERMES SUPPLÉMENTAIRES EN 4 ANS).

L'agriculture dite biologique constitue un cas particulier. C'est probablement le mode de production ayant les effets les plus bénéfiques pour la société, en particulier en termes d'environnement. La situation française est surprenante. Notre pays, un des pionniers mondiaux du bio, aurait pu prendre la tête de cette révolution agricole. C'est le contraire qui s'est produit. Aujourd'hui, 2 % de la surface agricole française (et bretonne, seulement 1 000 exploitations) est cultivée en bio contre 4,5 % en moyenne en Europe (8 % en Italie, 11 % en Suède, 12 % en Autriche !). En effet, convertir son exploitation est difficile : difficile techniquement car la bio est une agriculture de précision et d'anticipation ; difficile financièrement puisqu'il faut vendre pendant 2 ans sa production en conventionnel pendant la conversion qui coûte cher les premières années.

Par conséquent, sans soutien appuyé des pouvoirs publics, seuls les agriculteurs les plus militants sautent le pas. Nous finançons déjà les conversions et le maintien en bio, ainsi que les organisations professionnelles, nous pouvons et nous devons faire plus. Nous encouragerons notamment l'accès à des diagnostics et simulations technico-économiques en vue de garantir au mieux la réussite de la conversion et la pérennisation des choix opérés.

■ DÉVELOPPER LES CIRCUITS LOCAUX DE DISTRIBUTION.

Les débats récents, tant en France qu'en Europe, ont clairement démontré que l'écart de valeur entre les prix payés au producteur et ceux payés par le consommateur pouvait être considérable et souvent injustifié. Nous ne pouvons pas nous affranchir d'une réflexion sur les circuits de distribution. La Région contribuera à encourager les circuits locaux, à l'échelle d'un Pays par exemple, qui permette de relocaliser la production. L'action régionale en vue de favoriser la consommation de produits bio locaux dans les cantines des lycées contribuera à cet objectif.

■ PRÉSERVER LA BRETAGNE DES CULTURES OGM.

Les effets négatifs des OGM en plein champ sur l'environnement sont extrêmement bien documentés. Aujourd'hui il n'y a quasiment pas d'OGM en plein champ en Europe (essentiellement du maïs en Espagne mais les surfaces sont très faibles). Le problème réside surtout dans les filières animales, où le bétail est nourri au soja sud-américain, massivement OGM. Or, il n'existe pas encore d'étiquetage pour en informer le consommateur même si des projets sont en cours.

De nombreuses filières ont pourtant déjà fait le choix du non-OGM, y compris pour l'alimentation animale, avec des coûts supplémentaires qu'ils ont beaucoup de mal à valoriser légalement. C'est sur ce terrain économique que la bataille des OGM se tient actuellement en Europe, et la Bretagne a beaucoup fait pour structurer une filière mondiale de soja non-OGM. Le combat n'est pas terminé et nous nous engageons à le poursuivre, notamment autour de projets de valorisation collective des filières alimentaires sans OGM. Nous continuerons par ailleurs à éditer un guide des produits sans OGM, régulièrement actualisé.

■ ADAPTER LES FORMATIONS ET L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE. FAVORISER LA RECHERCHE ET L'EXPÉRIMENTATION EN AGRICULTURE.

La formation agricole doit prendre davantage en compte la nécessaire évolution des pratiques et proposer une palette diversifiée de modes de production, de façon à ce que les jeunes agriculteurs puissent faire des choix éclairés sans avoir l'impression qu'il n'existe qu'une seule orientation possible. Des établissements pionniers montrent déjà la voie. Nous devons encourager la généralisation de ces pratiques pédagogiques. Nous ferons ainsi des lycées agricoles publics des sites d'expérimentation de systèmes agronomiques durables et performants. Nous agissons de même en ce qui concerne la recherche et l'expérimentation en agriculture, avec pour objectif de revenir à plus d'agronomie.

■ ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, EN PARTICULIER POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU.

La Bretagne est la Région française qui a le plus investi dans les mesures agro-environnementales (MAE) encadrée par la PAC. Ces MAE ont un spectre d'action très large. Il inclut par exemple l'amélioration de la qualité de l'eau, le soutien à l'agriculture biologique ou aux systèmes polyculture-élevage fourragers (dits «systèmes fourragers économes en intrants»), la protection des races menacées, la préservation des espaces Natura 2000, des haies et des talus... Nous sommes fiers d'avoir fait de la Bretagne une région écopionnière sur l'agriculture en France. Nous comptons bien maintenir cette première place et faire toujours plus pour soutenir l'amélioration des pratiques agricoles.

■ PROMOUVOIR L'INSTALLATION EN AGRICULTURE. FACILITER L'INSTALLATION EN BIO ET EN SYSTÈMES HERBAGERS PAR L'ACCÈS AU FONCIER GRÂCE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER.

L'installation des jeunes agriculteurs devient de plus en plus difficile du fait de l'augmentation du prix du foncier et de la taille des exploitations. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes opposés à la course à l'agrandissement. Une autre excellente raison est que, dans les crises actuelles, ce ne sont pas les plus grosses exploitations qui se montrent les plus viables. La Région fera tout pour encourager le renouvellement des générations en agriculture, en encourageant plus particulièrement l'installation en bio ou en systèmes herbagers, et en rendant possible les installations hors cadre familial. Pour y parvenir, elle pourra mettre à profit l'Établissement public foncier nouvellement créé pour nouer un partenariat avec la Société bretonne d'aménagement foncier rural (SBAFER).

■ CES AMBITIONS SERONT AU CŒUR D'UN PACTE AGRICOLE POUR LA BRETAGNE.

Une situation exceptionnelle marquée par les crises, l'urgence écologique de plus en plus évidente, la prise de conscience d'une majorité des agriculteurs que le modèle libéral est à bout de souffle, tout cela doit nous conduire à nouer une nouvelle alliance avec les agriculteurs bretons.

Une alliance entre les agriculteurs et la société dans son ensemble. Une alliance bâtie sur une relation de confiance. Notre but est clair : donner de la stabilité et de la sécurité tout en encourageant les meilleures pratiques possibles pour des produits de qualité et un environnement préservé.

Ce Pacte aboutira à la mise en place d'un Comité consultatif régional à l'agriculture, lieu de concertation entre l'agriculture dans toute sa diversité, les autres acteurs de l'économie de la région, les représentants des associations de consommation et d'environnement, les élus à différents niveaux, travaillant ensemble sous l'égide du Conseil régional.

C'est une ambition maritime pour la Bretagne.

Nous le savons, les activités maritimes en Bretagne sont marquées par leur extraordinaire diversité : pêche et aquaculture, activités portuaires, tourisme, nautisme, construction navale...

En 2004, trois engagements avaient été annoncés pour affirmer cette vocation maritime de la Bretagne : l'élaboration d'une stratégie concertée pour la préservation des espaces côtiers, la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la pêche et l'aquaculture de Bretagne, et la volonté de saisir toutes les opportunités de l'activité portuaire en Bretagne.

Après une phase d'élaboration menée dans une large concertation avec les acteurs concernés, ces premiers engagements se sont concrétisés, en particulier par l'adoption en 2006 du plan régional pour la pêche et l'aquaculture bretonne, en 2007 par la charte des espaces côtiers bretons, et par la mise en place en janvier 2008 du comité stratégique portuaire.

La création récente de la Conférence régionale de la mer, parlement de tous les acteurs de la mer en région, symbolise notre volonté de faire de la mer une source d'avenir majeure pour la Bretagne.

■ VALORISER LES MÉTIERS DE LA MER ET RENFORCER LES FORMATIONS MARITIMES POUR ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS.

La Bretagne est la première région maritime de France. Fortes de 15 000 emplois directs et 2 500 entreprises, la pêche et l'aquaculture constituent des secteurs clés de son attractivité économique. Mais, force est de constater une baisse régulière du nombre de marins. Ce métier qui offre des opportunités de carrière est en effet victime d'une image très dégradée. C'est pourquoi il doit être soutenu activement. Il s'agit de faire face à la crise des vocations maritimes en adaptant continuellement les formations aux besoins des filières maritimes. C'est donc dans ce contexte qu'il nous faut collectivement construire une filière d'avenir. En dynamisant et rendant attractif l'accès à la profession, en favorisant les conditions de formation initiale et continue.

Ainsi, pour développer l'attractivité des métiers de la mer, la Région accompagne l'amélioration des formations dispensées aux jeunes professionnels de la pêche. Nous renforcerons pour ce faire notre politique de soutien aux quatre lycées maritimes que compte la Région (Paimpol, Le Guilvinec, Saint-Malo et Étel). Soit pas moins de 45 % des lycéens maritimes français !

Formation initiale mais aussi formation professionnelle continue. Le contrat d'objectif signé en octobre 2008 avec les filières pêche et cultures marines doit ainsi répondre aux évolutions technologiques et environnementales, développer la qualité de l'emploi, rendre plus lisibles les possibilités de parcours professionnels.

Notre ambition est bien dans les années à venir de continuer à conforter la reconnaissance de la Bretagne comme pôle d'excellence pour les formations à tous les métiers de la mer.

■ SOUTENIR LA CONSTRUCTION DE BATEAUX NEUFS, PLUS SÉLECTIFS, PLUS ÉCONOMES ET PLUS SÛRS. CRÉER UN FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENTS À LA PÊCHE DÈS 2010.

La pêche bretonne est aujourd'hui confrontée au défi du développement durable, en particulier à la nécessaire protection des ressources. La vitalité de la pêche et des cultures marines dépend en effet des ressources disponibles en mer et de la qualité des milieux naturels. C'est pourquoi nous avons soutenu ces dernières années une gestion durable et plus sélective de ces activités, favorable au maintien de la biodiversité. Nous soutenons également les organismes de recherche pour affiner le diagnostic sur les ressources halieutiques. Mais force est de constater également que les plans de sortie de flotte successifs, décidés par le gouvernement, ont fragilisé toute la filière. Nous ne pouvons plus accepter ce seul mode de gestion de la ressource.

Nous pensons au contraire qu'en agissant pour une flotte renouvelée et adaptée qui utilise en particulier des techniques économes en énergie, nous contribuerons à la fois à l'objectif de gestion durable de la ressource et à la pérennité de cette filière. Chacun sait par ailleurs que le prix des bateaux d'occasion est inacceptable et décourage les vocations. **C'est pourquoi il nous faut soutenir la construction de bateaux neufs, plus sélectifs, plus économes et plus sûrs en créant un Fonds régional d'investissements à la pêche dès 2010**, grâce au concours d'un pool bancaire breton.

Ce soutien à une pêche qui regarde vers l'avenir devra nécessairement s'accompagner d'une grande vigilance au niveau européen où une réforme de la Politique commune des pêches est en préparation. Nous avons d'ailleurs élaboré une position bretonne sur cette réforme qui a été votée à l'unanimité par le Conseil régional. Cette position sera défendue en tant que telle à Bruxelles, mais aussi conjointement avec les autres Régions de la façade Manche-Atlantique et les Régions maritimes européennes.

■ ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES PORTS DE PÊCHE.

Le Plan Régional pour le Développement des Ports de Pêche 2007-2013 est le fruit d'une très large concertation entre la Région, les Départements, les Chambres consulaires et les représentants des usagers. Il vient renforcer notre volonté de conforter la filière grâce à une mise en perspective des priorités d'investissement dans les différents ports de Bretagne. La mise aux normes environnementales des criées, le soutien aux entreprises de mareyage, aux unités de transformation, l'amélioration des conditions de travail, des conditions sanitaires, la traçabilité, la qualité, la valorisation des produits, la diminution de l'impact sur l'environnement sont des priorités de ce plan. Nous le mettrons en œuvre au bénéfice des professionnels.

■ PÉRENNISER LES FILIÈRES CONCHYLICOLES ET AQUACOLES.

Les activités bretonnes conchylicoles et piscicoles représentent pratiquement un quart de la production nationale en termes de chiffre d'affaires. Elles sont confrontées à des exigences d'adaptation fortes pour ce qui concerne les questions de qualité des milieux, en particulier des eaux, et doivent s'adapter à des réglementations très contraignantes. Elles présentent des liens forts avec leurs territoires mais les espaces qui les concernent sont très convoités par des activités concurrentes. Ces concurrences d'usages et les coûts liés à la transmission des entreprises rendent difficiles les premières installations. L'aquaculture doit donc faire face au double enjeu de l'accès à l'espace productif et à la préservation de la qualité du milieu de production.

Cette situation s'est aggravée depuis deux ans par l'apparition d'un phénomène de mortalité estivale des jeunes huîtres d'une gravité sans précédent, au point que la pérennité des entreprises est aujourd'hui menacée.

Dans ce contexte, nous poursuivrons d'une part notre soutien aux entreprises aquacoles dans la modernisation et l'adaptation aux normes environnementales et sanitaires, et au renouvellement du secteur par un « bonus jeune » lors d'une première installation.

D'autre part, le « Chèque conseil gestion » que nous venons de mettre en œuvre au bénéfice des entreprises touchées par le phénomène de mortalité ostréicole aidera ces dernières à mieux envisager leur avenir. Ce dispositif sera renforcé par une aide à la reconstitution du cheptel, en particulier pour les jeunes. Nous poursuivrons également notre soutien aux programmes de recherche sur les mortalités estivales et sur la modification des techniques d'élevage en soutenant les professionnels. Enfin, nous mettrons en place un dispositif d'aide à la reconversion pour aider les salariés en période de chômage partiel.

■ **PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES : POUR QUE CHACUN TROUVE SA PLACE SUR LE LITTORAL.**

La Charte des espaces côtiers bretons fixe les règles d'une gestion nouvelle pour que la zone côtière s'inscrive durablement à la fois comme un espace de travail, un lieu de vie et un réservoir de biodiversité. Unique en Europe, elle a été reconnue comme exemplaire par l'Union européenne. Dix thèmes d'actions prioritaires ont été élaborés. Renforcer l'ambition maritime des Bretons, inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable, promouvoir des activités touristiques et nautiques durables, maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral, améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière, garantir la qualité des paysages côtiers, accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières, améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière, garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime, mettre en œuvre une stratégie de développement durable des îles bretonnes.

En partenariat avec les signataires de la Charte, nous poursuivrons la mise en œuvre d'actions pilote pour atteindre les objectifs définis collectivement.

■ **OUVRIRE LA VOIE DU CABOTAGE ET RACCORDER LA BRETAGNE AUX « AUTOROUTES DE LA MER » EUROPÉENNES.**

Stimulée par son intérêt environnemental, moins polluant que la route et le fret aérien, le transport maritime européen bénéficie en premier lieu aux grands centres économiques du nord de l'Europe. Au nom d'un développement équilibré des territoires, nous soutiendrons le cabotage maritime, les autoroutes de la mer, la multimodalité.

Il nous faut en effet promouvoir le cabotage maritime et l'organisation d'un réseau cohérent d'éclatement du trafic, à partir des ports principaux. Cette évolution favorable à l'économie bretonne permettrait de prévenir la saturation progressive des grands ports, confrontés à l'augmentation de la taille des porte-conteneurs.

Il nous faut mettre en effet en place des liaisons régulières entre les ports européens de capacité moyenne. Les ports bretons, et le port de Brest en particulier, doivent trouver toute leur place dans un tel réseau.

L'intermodalité mer/fer doit également être encouragée en contribuant à l'amélioration des accès terrestres et du transport ferroviaire pour faciliter l'accès aux ports et ainsi encourager les échanges longues distances par la mer.

■ **ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES PORTS DE COMMERCE ET LEUR DÉVELOPPEMENT.**

Depuis janvier 2007, la Région s'investit pour faire des trois ports dont elle a désormais la responsabilité, Lorient, Brest et Saint-Malo, des ports compétitifs et attractifs. Mais là encore nous n'avons pas souhaité nous cantonner à une vision étriquée qui se contenterait de prendre en compte les ports dont nous avons la responsabilité directe. C'est pourquoi, depuis juin 2008, nous portons avec les Départements, les Chambres consulaires, les services de l'État, une vision stratégique du développement global de tous les ports de la région. Nous sommes en effet persuadés qu'ils peuvent et doivent contribuer en synergie au dynamisme économique de la Bretagne et à son attractivité.

Associés au défi de compétitivité de l'économie bretonne et des ports de commerce, d'autres enjeux majeurs sont identifiés, tels que l'accessibilité terrestre aux ports de commerce, la préservation des espaces portuaires et périphériques aux ports pour des développements industrialo-portuaires futurs, l'acceptation de l'activité portuaire par la population avoisinante.

Ce travail sera poursuivi et approfondi.

■ **PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE NOUVELLES FILIÈRES : ÉNERGIES MARINES, DÉCONSTRUCTION DE NAVIRE, BIOTECHNOLOGIES...**

Nous le savons, les côtes bretonnes possèdent l'un des premiers potentiels physiques français en matière **d'énergie marine**. C'est pourquoi nous avons au cours de notre mandat engagé l'élaboration d'une stratégie régionale pour le développement des énergies marines (repérage des sites de production, accompagnement des projets pilotes, structuration d'une filière industrielle...) qu'il nous faudra poursuivre puis mettre en œuvre.

Une stratégie qui nous a conduits à signer en octobre 2008 avec sept autres Régions françaises, l'État et EDF une déclaration commune nous engageant dans une « Initiative partenariale nationale pour l'émergence des énergies marines » en France, baptisée Ipanema, qui s'est donné 4 objectifs : promouvoir le développement d'une filière scientifique et industrielle dans le domaine des énergies marines ; mettre en place un réseau coordonné des acteurs français des énergies marines ; développer des sites d'essais en mer adaptés aux différentes technologies d'énergies marines, pré requis à la démonstration de leur rentabilité économique ; faciliter le développement de démonstrateurs en contribuant à la définition, au pilotage et à la mise en œuvre de dispositifs de soutien adaptés.

Associée à d'autres collectivités bretonnes et à l'État, la Région a, dans ce contexte, contribué en effet à soutenir l'innovation, les prototypes et autres démonstrateurs. La plate-forme technologique des énergies marines renouvelables de Brest, le site de Paimpol Bréhat « site d'essais national » sur l'hydrolien, la capacité de développement d'une filière industrielle de construction permise par le Polder de Brest, nous invitent à poursuivre nos efforts.

C'est pourquoi nous venons de mettre en place un fonds spécifique dédié aux investissements énergétiques durables, dont les énergies marines.

Un développement qui devra être compatible avec la préservation de la biodiversité et des autres activités économiques, avec le monde de la pêche et de la conchyliculture. Nous nous y engageons. Des concertations sont d'ores et déjà engagées à cet effet.

.....
Ce développement contribuera à nos objectifs d'autonomie électrique et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

.....
Pour la déconstruction de navires, il nous faut mettre en œuvre les conditions de création d'une véritable filière.

■ **CONFORTER UN NAUTISME RESPONSABLE ET UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA PLAISANCE.**

.....
Il nous faut promouvoir les démarches liées à un nautisme durable : relancer la démarche Bretagne port propre, soutenir l'éco-navigation et les campagnes de type éco-geste, promouvoir et accompagner un développement équilibré de la plaisance à l'échelle des bassins de navigation.



Une Bretagne « éco-pionnière »

Nous voulons faire de la Bretagne
une région exemplaire,
une région « éco-pionnière »,
en augmentant le niveau
d'exigence écologique et sociale.

C'est donner une cohérence écologique à notre action.

■ METTRE EN ŒUVRE L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES.

Les aides de la Région seront progressivement conditionnées à des critères d'éco-conditionnalité. Le programme Eco-FAUR d'aménagement durable urbain, ainsi que l'éco-référentiel des lycées, nous serviront de référence et de cadre d'action pour l'ensemble des projets que nous soutiendrons.

■ APPLIQUER DE NOUVEAUX INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL, DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE, D'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE, DE COHÉSION TERRITORIALE AUX 21 PAYS DE BRETAGNE.

Il s'agit de poursuivre dans les semaines et les mois à venir les réflexions engagées lors des Assises territoriales de Lanester consacrées à la richesse des territoires, qui nous invitaient à tourner le dos aux critères du PIB et à s'appuyer sur de nouveaux indicateurs de richesse.

Ces indicateurs s'intéressent selon les cas au «développement humain», à la «santé sociale» ou au «bien-être économique», mais aussi au développement durable. Ils permettent de compléter les indicateurs purement économiques en tenant compte de richesses non marchandes comme celles que produisent le travail bénévole ou le travail domestique, de ressources environnementales exploitées, ou encore de critères de cohésion sociale et de pauvreté.

La Bretagne doit être une région porteuse de ce progrès et a tout intérêt à s'engager dans cette voie.

C'est agir en priorité pour la reconquête de la qualité de l'eau.

La politique de gestion de l'eau par l'État a montré ses limites et ses incohérences (nitrates, algues vertes...).

Nous sommes convaincus que cette reconquête ne pourra être mise en œuvre que par la Région. Nous voulons :

■ UN TERRITOIRE ENFIN COHÉRENT DE GESTION DE L'EAU : LA BRETAGNE.

Nous réclamons plus que jamais le transfert de la compétence sur l'eau au Conseil régional. Il s'agirait de la mise en œuvre d'un schéma régional de l'eau dans les domaines de la planification, de la mise en œuvre des programmes, de la coordination des moyens financiers et de la responsabilité des données et statistiques, en laissant bien sûr à l'État le domaine réglementaire.

Un tel transfert de compétence devrait évidemment être accompagné d'un territoire hydrographique cohérent. Le SDAGE actuel Loire-Bretagne est en effet totalement inadapté à une politique de proximité, efficace, en lien avec les acteurs locaux.

Au cours des six dernières années, nous avons œuvré à la mise en œuvre de notre «nouveau contrat pour l'eau», en accompagnant résolument les démarches locales de contrat de bassin versant et les actions territorialisées autour des SAGE.

Les choses ont d'ailleurs bien évolué, 90 % du territoire breton est aujourd'hui couvert par des démarches collectives grâce à la volonté de l'ensemble des acteurs de terrain : collectivités, entreprises, exploitants agricoles et groupements d'agriculteurs, associations de protection de la nature, usagers de l'eau...

La Bretagne doit désormais être couverte à 100 % par des démarches de SAGE. Aussi, à défaut de recevoir, comme le permet la loi, une compétence forte en la matière, nous créerons notre propre Conférence régionale de l'eau en nous appuyant sur les acteurs locaux, les CLE et les syndicats mixtes chargés de mettre en œuvre les préconisations de ces dernières.

■ UN PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS : LE PACTE AGRICOLE POUR LA BRETAGNE.

Le problème des algues vertes, remis sur le devant de la scène l'été dernier, nous offre peut-être une chance de montrer que cette nouvelle alliance peut porter ses fruits, au bénéfice de tous. Les bassins versants concernés peuvent constituer des modèles pour l'avenir. Pour cela, il faudra y conclure des engagements réciproques et individuels avec chaque agriculteur concerné, éviter à tout prix l'anathème sur la profession agricole sans pour autant nier l'évidence des problèmes de pollution, et parvenir à faire travailler tous les acteurs ensemble dans la même direction, État compris. Ce ne sera pas facile, mais l'enjeu est trop important pour que nous puissions nous permettre de rester les bras croisés en attendant que l'État remplisse ses obligations.

■ DES MOYENS : LA GESTION RÉGIONALE DES AIDES DE LA PAC.

La PAC représente actuellement 600 millions d'euros d'aides européennes par an en Bretagne, à comparer aux 15 millions du budget agricole régional, soit 40 fois plus. Comme dans la plupart des pays voisins, il est temps que les aides de la PAC soient enfin régionalisées, afin de répondre aux problèmes spécifiques de chaque territoire. Il ne sera pas possible de reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne sans que les aides de la PAC ne soient mises en conformité avec cet objectif.

■ CONCERNANT PLUS SPÉCIFIQUEMENT LE DOSSIER DES ALGUES VERTES.

Nous serons un partenaire exigeant de l'État pour faire des deux baies de Saint-Brieuc et de Lannion des laboratoires à ciel ouvert de cette nouvelle alliance avec le monde agricole, le monde économique, les acteurs du tourisme et les collectivités.

Car si nous reconnaissons quelques avancées (prise de conscience de l'urgence à agir, reconnaissance de la responsabilité de l'État), nous réaffirmons notre volonté de ne pas simplement être associés, mais bien de co-présider le comité de suivi installé par le gouvernement. Nous dénonçons également deux grands absents dans la réponse ministérielle.

Premier absent : le foncier. C'est un des éléments majeurs pour répondre au défi. Le foncier va être sur ces territoires encore plus qu'ailleurs une denrée rare et très convoitée : qu'il s'agisse de préserver les zones sensibles en termes d'environnement, de réorganiser le parcellaire pour permettre aux exploitations d'avoir de nouvelles pratiques (exemple : plus de pâturages accessibles autour de l'exploitation), de la transmission des exploitations. Il y a donc un besoin de ne pas « laisser faire le marché », il y a une attente de régulation pour anticiper, préserver et construire. La puissance publique doit réguler l'accès au foncier pour aider les collectivités locales et les agriculteurs. Des outils existent, qu'il s'agisse de l'EPF ou la SBAFER, nous saurons les utiliser intelligemment.

■ NOUS METTRONS AINSI EN PLACE DES AIDES DÉGRESSIVES À L'HECTARE, POUR FACILITER LA CONVERSION EN SYSTÈMES BIO OU ÉCONOMES EN INTRANTS.

Deuxième grand absent : de nouveaux modes de financement, aujourd'hui on évoque 8 millions d'euros de l'État, autant de l'Agence de l'eau et autant des collectivités bretonnes. Des collectivités mises devant le fait accompli en la matière... Le projet actuel néglige en effet de nouvelles formes de partenariat financier, avec les acteurs économiques (pourquoi ne pas questionner les acteurs économiques bretons qui peuvent participer aux projets de territoires) mais aussi et surtout avec ce que nous permet l'Union européenne.

Pourquoi ne pas demander en effet d'une manière expérimentale sur les deux baies concernées une autre façon de gérer les aides du premier pilier ? Les références historiques ne reconnaissent pas les bonnes pratiques. Et pourquoi ne pas utiliser les sommes de la modulation (10 % du 1^{er} vers le 2nd pilier) pour soutenir les projets locaux des territoires ? Le règlement européen le permet d'autant plus facilement que parmi les six « nouveaux défis » reconnus par la Commission se trouve la gestion de l'eau. Nous ne pouvons nous permettre de négliger des opportunités financières nouvelles, car pour l'instant il ne s'agit que de deux baies, mais à terme il faudra penser et agir pour les 23 bassins algues vertes des 8 baies bretonnes concernées qui comprennent près de 6 000 exploitations.

C'est prendre nos responsabilités dans la lutte contre le changement climatique.

■ TENIR L'ENGAGEMENT DE 30 % DE RÉDUCTION DE NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2020 (PAR RAPPORT À 1990).

Chacun s'accorde à le dire, Copenhague fut un échec retentissant. De par l'incapacité des chefs d'États à s'entendre sur des objectifs précis et concrets. Mais ce sommet mondial contre le réchauffement climatique aura au moins eu un mérite : faire partager ce constat établi par l'ONU selon lequel « 50 à 80 % des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et quasiment 100 % des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont conduites à un niveau infra-étatique ». C'est-à-dire au niveau régional.

En d'autres termes, c'est la reconnaissance pour les Régions du monde, les territoires, du rôle clé qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre de projets concrets d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatiques, des actions permettant de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Pour la Bretagne, qui émet actuellement 15 millions de tonnes d'équivalent carbone, il nous faut déterminer comment n'en émettre que 3,5 millions de tonnes. Il s'agit pour cela d'engager des mesures fortes qui visent notamment à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, à la rénovation et à la construction de bâtiments aux performances énergétiques adaptées, au développement du transport public.

La Région agit au quotidien pour atteindre cet objectif : en accueillant fin 2008 à Saint-Malo le Sommet mondial des Régions sur le changement climatique ; en accueillant à Brest le Centre international d'expertise climatique CLIMSAT et la plateforme nationale de recherche sur les énergies marines ; en soutenant le développement de l'énergie éolienne, (l'objectif des 1 000 MW est en passe d'être atteint faisant de la Bretagne la 3^e région productrice de France) ; en réalisant les travaux de maîtrise d'énergie dans les lycées et le logement social ; en faisant du transport ferroviaire et du TER une priorité majeure.

Les partenariats nord-sud, le programme d'urbanisme durable Eco-FAUR, la mise en action de l'Établissement Public Foncier, la politique volontariste de reconquête de la qualité de l'eau, de gestion intégrée des zones côtières, de préservation de la biodiversité... contribuent également à cet objectif global.

La Région Bretagne, région « éco-pionnière », n'a d'ailleurs pas attendu la conférence de Copenhague pour s'engager dans cette voie. Son action lui vaut aujourd'hui d'être reconnue par l'ONU comme étant une Région pilote, porte-parole de 200 Régions d'Europe lors de ce sommet.

■ MESURER ET PUBLIER CHAQUE ANNÉE LE TABLEAU DE BORD DES ÉMISSIONS DE CO₂ DE LA RÉGION.

Nous nous engageons à publier chaque année, au moment de la présentation du budget, un bilan carbone du Conseil régional et de ses actions. Le budget régional sera ainsi libellé à la fois en euros et en équivalent CO₂. La transparence et la culture d'évaluation qui guident nos politiques publiques doivent particulièrement s'appliquer à la lutte contre le changement climatique.

C'est mettre en place une politique durable de l'énergie.

Les questions énergétiques et climatiques sont devenues incontournables. La desserte énergétique du territoire doit être considérée comme une clé de son accessibilité et de son développement, mais aussi de sa cohésion sociale.

Chaque année, la question de l'approvisionnement électrique se pose en Bretagne avec de plus en plus d'acuité. Plus précisément la question de l'approvisionnement lors de pics de la demande en hiver. La Bretagne ne produit en effet que 8 % de sa consommation (contre 5 % seulement en 2004).

Conscients de la fragilité du réseau et des risques de rupture d'approvisionnement, nous avons préconisé tout au long de notre mandat la concertation et la mobilisation rapide de tous sur ce dossier prioritaire. Nous avons rappelé à l'ensemble des opérateurs présents sur le marché de la distribution électrique que seule une démarche globale intégrant maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité d'approvisionnement était à même de répondre aux besoins de la Bretagne. Pour prendre un exemple, le projet de Ploufragan ne répondait pas à ces impératifs.

Afin que toute la Bretagne se mobilise autour de cet enjeu, nous avons réuni à plusieurs reprises la Conférence territoriale, rassemblant la Région, les Départements et les Agglomérations de Bretagne. Nous avons débattu ensemble de la question des économies d'énergies, des énergies renouvelables, et du bilan énergétique global de la Bretagne.

Nous le savons, c'est essentiellement par des changements de pratiques et de comportements individuels que des résultats probants seront atteints. L'objectif de division par quatre des émissions dépendra de millions de décisions individuelles. Elle va donc constituer un enjeu démocratique considérable. Une réelle «mobilisation sociale» est donc indispensable pour obtenir de tous des actions volontaristes afin de répondre aux défis de la politique énergétique.

Ce constat conduit à miser sur des politiques énergétiques de proximité et justifie une territorialisation des actions régionales sur la demande d'énergie. Les transports et déplacements (acquisition / modernisation du matériel roulant TER...), l'urbanisme (Eco-FAUR...), la construction (application de l'écoréférentiel dans les lycées...), l'habitat (éco-conditionnalité du soutien financier au logement social...), l'industrie, l'agriculture (autonomie énergétique de l'exploitation...) et la pérennisation des Points Info-Énergie répondent à cette volonté.

Le Plan Éco Énergie Bretagne : le nouveau portail internet lancé par la Région Bretagne et l'Ademe en novembre dernier qui informe sur les dispositifs, événements et initiatives en matière d'économie d'énergie doit contribuer à cet objectif de sensibilisation des Bretons. La démarche EcoWatt, qui informe des alertes lorsque des pics de consommation se produisant sur notre territoire, avec pour objectif de modérer la consommation d'électricité de chacun d'entre nous également.

Pour compléter ces dispositifs, nous nous sommes également associés cet hiver aux premières expérimentations de boîtiers individuels de régulation et sur «l'effacement diffus», qui consiste à limiter la consommation d'électricité pendant les pointes.

Ce travail collectif et ces premières expérimentations régionales nous permettent aujourd'hui de proposer aux Bretons un «**Pacte énergétique**» que nous entendons mettre en œuvre dans les années à venir, et que nous porterons à la réflexion de l'État dont c'est la compétence. Pacte énergétique que nous soumettrons au débat public lors d'une Conférence régionale consacrée à ces questions.

Pour agir en Région responsable et faire face à la dépendance énergétique de notre Région, nous proposons un «Pacte énergétique breton» :

- Agir en priorité pour la maîtrise de l'énergie. La réduction de la consommation est le premier gisement énergétique de notre région.
- Mettre en place un Fonds de développement des énergies renouvelables (éolien terrestre et offshore, énergies marines, solaire, biomasse dont méthanisation) pour soutenir les initiatives des territoires
- Soutenir en particulier les boucles énergétiques locales (à l'échelle des Pays) en facilitant l'implication des collectivités et des citoyens.
- Atteindre l'objectif de 30 % d'autonomie électrique en 2030 (contre 8 % aujourd'hui) pour sécuriser l'approvisionnement.
- Prévenir les risques de rupture d'approvisionnement électrique à court terme, en installant si nécessaire de petites unités en cogénération.

C'est préserver les richesses naturelles de la Bretagne.

■ PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE DE L'ÉTALEMENT URBAIN.

La Bretagne bénéficie depuis le début des années 2000 d'une forte attractivité, qui conduit chaque territoire, urbain ou rural, à accueillir de nouveaux habitants. Soit 27 000 habitants supplémentaires par an depuis 1999. Cette hausse concerne les quatre départements et est particulièrement forte dans les communes de moins de 10 000 habitants. La Bretagne comptera ainsi 389 000 habitants de plus dans 20 ans.

Si cette attractivité est une chance pour le dynamisme de notre région, cette donnée n'est pas sans conséquences pour la Bretagne, terre d'agricultures, puissance agroalimentaire qui contribue à la sécurité alimentaire de toute la France. La pression sur le foncier agricole, induite par cette arrivée massive, pose en effet une question économique fondamentale à la Bretagne. La périurbanisation, la question du foncier et de sa consommation au dépens de l'agriculture, ne réduit-elle pas chaque jour un peu plus la capacité productive agricole de la Bretagne ?

Pour accueillir ces 389 000 habitants, au rythme actuel de consommation du foncier, il faudrait en effet consommer pas moins de 42 800 hectares soit plus de 8 fois la superficie d'une ville comme Rennes !

L'Établissement Public Foncier, enfin créé en juin 2009 après des années de combat, a donc notamment pour objectif en lien avec la SBAFER de faire des réserves foncières et de conserver des terres agricoles en les soustrayant à l'urbanisme.

Cela suppose par ailleurs des politiques volontaristes d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Nous y prendrons toute notre part avec nos partenaires locaux, agglomérations, communautés de communes et communes, grâce au travail de planification territoriale mené en particulier au travers des SCOT et des PLU.

■ ACHEVER LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA BIODIVERSITÉ, QUI RELIERA NOS PARCS RÉGIONAUX, RÉSERVES NATURELLES, ESPACES REMARQUABLES ET VOIES NAVIGABLES.

Préserver notre patrimoine naturel, y maintenir les activités traditionnelles, notamment l'agriculture, sensibiliser le public : ces trois grandes priorités ont inspiré l'ensemble des actions régionales au cours du mandat passé. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le développement des politiques territoriales de préservation des espaces et des espèces remarquables au travers des Parcs naturels régionaux, des réserves naturelles régionales « Espaces remarquables de Bretagne », et des contrats nature.

Nous souhaitons franchir une nouvelle étape en achevant la trame verte et bleue de la biodiversité, qui reliera nos parcs régionaux, réserves naturelles, espaces remarquables. La responsabilité de l'exceptionnel réseau de voies navigables en Bretagne vient d'être confiée au Conseil régional. Au-delà de son attrait touristique et patrimonial indéniable, il nous offre également l'opportunité de mettre en cohérence ce réseau d'espaces naturels en constituant une sorte de « colonne vertébrale » de la biodiversité qui assurera les continuités écologiques. Nous nous inscrivons ainsi non plus dans une vision « compensatrice », mais bien dans une approche qui permette au contraire de mettre en avant les richesses et fonctionnalités des écosystèmes, la valeur ajoutée de nos espaces naturels.

Le patrimoine naturel forge l'identité régionale au même titre que le patrimoine bâti et culturel. Nous nous engageons à réhabiliter la notion de « service rendu » par les écosystèmes, à valoriser l'utilité économique et sociale de nos espaces naturels.

Grâce à la création (au sein du GIP Bretagne Environnement) d'un observatoire unique qui pourrait prendre en compte les questions liées à la biodiversité, à l'eau, à l'énergie, aux déchets, nous souhaitons par ailleurs améliorer nos connaissances et aussi mieux les partager. Des connaissances qu'il nous faudra diffuser davantage. L'éducation à l'environnement, au territoire est en effet essentielle. Il s'agit pour cela de mettre en œuvre des moyens pour que l'environnement devienne une question centrale d'éducation populaire. Nous nous y engageons également.

C'est développer l'urbanisme durable.

■ SOUTENIR LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS D'URBANISME DURABLE.

La politique d'accompagnement en faveur de l'écologie urbaine, le programme Eco-FAUR en particulier, accompagne trois grandes catégories de réalisations : l'aménagement d'espaces publics ou paysagers, la création ou la réhabilitation de quartiers résidentiels, la réalisation d'équipements ou de bâtiments publics. Cette politique a connu un succès majeur au cours de notre mandat. Elle a permis d'encourager les communes dans la voie du développement durable : économies d'eau et d'énergie, gestion de l'espace, innovations architecturales et paysagères, modes de déplacements « doux », utilisation d'éco-matériaux, gestion des déchets...

En effet, depuis 2005, 20 % des communes bretonnes ont engagé pas moins de 334 projets d'aménagement. Aujourd'hui, des projets Eco-FAUR se réalisent partout en Bretagne, dans les petites, moyennes et grandes villes. 60 % des projets sont ainsi portés par des communes de moins de 2 000 habitants. Autant d'initiatives qui contribuent par leur qualité à faire de la Bretagne une région exemplaire.

Nous souhaitons aller plus loin en ce domaine en imaginant avec les acteurs locaux une nouvelle génération d'Eco-FAUR, qui s'appuierait sur un cahier des charges encore plus ambitieux et adapté à l'urgence écologique.

Une Bretagne
ouverte
et équilibrée

Pour une Bretagne accessible pour tous.

Nous nous engageons à **favoriser les transports collectifs et les modes de déplacements les moins polluants**. C'est une question de solidarité pour permettre l'accessibilité de l'ensemble du territoire breton, mais aussi de responsabilité face aux enjeux de lutte contre le changement climatique et d'anticipation de l'épuisement des ressources pétrolières mondiales.

■ PAR LE PLAN FERROVIAIRE BRETON.

Dans une économie mondialisée, l'attractivité est un enjeu majeur pour un territoire. Si les atouts de la Bretagne sont nombreux, sa géographie spécifique présente de nombreux obstacles à sa desserte terrestre, et surtout à son insertion dans les réseaux d'échanges économiques nationaux et internationaux. **Nous lancerons une étude sur les conséquences de la périphéricité de la Bretagne.**

À l'heure où l'Europe s'élargit vers l'est, ces caractéristiques bretonnes constituent un obstacle majeur au développement et à la compétitivité du territoire régional. En 1970, la distance entre Brest et la frontière est de l'Europe était de 1 400 kilomètres ; elle est aujourd'hui de 2 300 kilomètres. Ceci se traduit par des temps d'accès peu incitatifs (très largement supérieurs à 9h00) entre l'ouest et le reste du territoire national et européen.

Aussi, pour répondre à cet enjeu historique et déterminant pour l'avenir de la Bretagne, nous nous sommes engagés résolument dans un véritable Plan ferroviaire pour la Bretagne. C'est grâce à notre action déterminée, à la solidarité et à l'ambition des collectivités de Bretagne que le projet de Ligne à Grande Vitesse bretonne est devenu le projet à grande vitesse prioritaire en France.

Adopté fin juin 2008, le plan ferroviaire breton fixe les grandes ambitions de la Région en matière de développement du mode ferroviaire sur son territoire. En misant sur le rail dans une logique de développement durable et équilibré du territoire, la Région s'est fixé 4 objectifs prioritaires :

- Améliorer la place de la Bretagne dans les réseaux de transports nationaux et internationaux,
- Garantir l'équité territoriale en diffusant les effets de la grande vitesse sur tout le territoire et en renforçant ainsi les liens entre les villes bretonnes,
- Accompagner le développement des agglomérations bretonnes,
- Accompagner le développement du fret.

Nous nous félicitons du succès incontestable que constitue la gestion régionale des TER, qui a été transférée par l'État. En Bretagne, l'augmentation de 50 % du trafic TER depuis 2004, une des meilleures progressions en France, démontre que pour un tel service de proximité l'action régionale apporte une réelle plus-value en termes de service public.

- **Mettre Rennes à 1h24 de Paris en 2014, Brest et Quimper à 3h08 puis 3h00 de Paris.**

Le plan de financement est bouclé, les appels d'offre sont lancés, les travaux débuteront cette année et seront achevés comme prévu en 2014. Nous tenons nos engagements et nous veillerons à ce que les délais soient tenus également.

- **Diffuser l'effet Bretagne à Grande Vitesse sur tout le territoire en modernisant la ligne Brest-Quimper, en reliant la pointe finistérienne à Nantes, et Rennes à Nantes.**

L'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne toute entière passe par une opération préalable et indispensable : la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire à l'horizon 2014, liée à la modernisation des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper.

En parallèle, un programme de modernisation lourde du réseau ferroviaire est en cours avec pour objectif à terme de relier Brest et Quimper à Paris en 3h00, objectif stratégique et vital pour nos territoires et leur attractivité économique et notamment pour la pointe Finistère. Le schéma national des infrastructures de transport doit faire de cet objectif une priorité.

Ce projet doit aussi permettre de désaturer la gare de Rennes (point nodal ferroviaire de la Bretagne) et de moderniser les lignes du maillage régional ainsi que les 10 gares de Bretagne qui deviendront à la faveur de l'arrivée de la LGV de véritables pôles multimodaux.

- **Améliorer l'offre de Transports Express Régionaux (TER) pour en faire le moyen de déplacement quotidien privilégié des Bretons.**

À ce programme lié aux infrastructures LGV s'ajoute un autre projet tout aussi ambitieux, tant il contribue aujourd'hui au quotidien des Bretons : la nécessaire adaptation du TER Bretagne dans toutes ses composantes (desserte, distribution, tarification, matériels, gares, accessibilité PMR, information, services, ...). Nous nous y engageons.

C'est pourquoi, pour répondre à une demande sans cesse croissante, le trafic a augmenté de 50 % en Bretagne depuis 2002, pour atteindre 28 300 voyages par jour en 2008. Aujourd'hui, 300 TER et 65 cars sont en service chaque jour sur 1 200 km de réseau. Nous avons investi pas moins de 250 millions d'euros sur la période 2002-2009 dans la modernisation du parc ferroviaire. Résultat : 100 % du parc est neuf ou rénové.

Nous le savons, à plus long terme, de nouveaux investissements seront nécessaires pour faire face aux attentes des voyageurs, d'autant que l'arrivée de la grande vitesse lancera une nouvelle dynamique. Pour ce faire, nous avons d'ores et déjà engagé une étude prospective qui permettra de définir les besoins à l'horizon 2020. Il est nécessaire de les anticiper dès aujourd'hui, compte tenu des investissements structurants qu'il conviendra de réaliser à la fois sur le parc et les infrastructures pour adapter la desserte aux besoins.

Pour améliorer l'offre de transport, il nous faut coordonner encore davantage notre politique régionale de transports avec les autres autorités organisatrices de transports en Bretagne. Nous nous engageons pour ce faire à régionaliser la carte à puce KorriGo qui permet de passer du métro au bus urbains, aux cars départementaux, et autres TER avec une carte unique de transport.

Nous nous engageons par ailleurs à encore améliorer des liaisons intervilles, en particulier le week-end, les liaisons périurbaines autour des agglomérations et les correspondances avec le TGV (TGV Sud-Est, TGV Saint-Malo-Paris, TGV Est et Nord) qui doit se poursuivre grâce à l'arrivée progressive de nouveaux matériels.

Toutes ces améliorations du service public ne seront rendues également possibles que grâce au travail mené par l'ensemble des partenaires et grâce à la concertation locale. Les comités de lignes TER mis en place en 2007 et 2008 sur l'ensemble du territoire régional (usagers, associations, élus, acteurs économiques et sociaux et partenaires du TER Bretagne (SNCF, transporteurs routiers, Réseau Ferré de France)) permettent en effet de mieux évaluer les évolutions du TER, en répondant aux attentes des territoires. Nous continuerons à les associer à toutes les étapes du développement du réseau.

Pour accompagner ce développement, un programme ambitieux de rénovation des 116 gares et haltes TER a été lancé en 2009. Nous y investirons près de 35 millions d'euros.

- **Plafonner le coût des abonnements TER avec un objectif de 1 € par trajet domicile-travail.**

Nous avons au cours de notre mandat initié une gamme complète de tarifs solidaires. « Actuel » pour les personnes ayant de faibles ressources et pour les apprentis, « Uzuël » pour tous les usagers réguliers, « Pelmél » pour les déplacements loisirs, « Ribambël » pour les enfants... Résultat : en Bretagne le TER est l'un des moins chers de France.

Nous nous engageons à aller encore plus loin en plafonnant le coût des abonnements TER avec un objectif de 1 € par trajet domicile-travail.

- **Développer le fret ferroviaire : un Plan fret breton.**

La Bretagne est caractérisée par sa périphéricité, qui l'éloigne des centres européens de production et de consommation. À cette périphéricité, encore récemment reconnue par la Commission européenne, s'ajoute une péninsularité qui implique que la majorité du trafic y est « terminal » (à destination ou au départ de la Bretagne). Ces deux éléments rendent la chaîne de transport structurante dans la formation des coûts, et donc dans la compétitivité de l'économie bretonne.

Fruit de son histoire, la Bretagne dispose d'un réseau routier national non concédé important, dont la gratuité est à mettre au regard du niveau de service de ce réseau (vitesse limite, services aux transporteurs...). Ce réseau va être concerné par la mise en application de l'éco-redevance et de la taxe carbone.

Certains secteurs d'activité seront plus particulièrement concernés comme les industries agro-alimentaires, les transports à température dirigée pour les produits de la pêche, de l'activité légumière ou des produits de transformation. Il est donc nécessaire de créer une alternative à la route en Bretagne en développant le fret ferroviaire par la mise en œuvre d'un Plan fret breton, élaboré en commun avec l'ensemble des partenaires de la filière du transport et les industries concernées.

À titre d'exemple nous souhaitons progressivement développer un Triskell ferroviaire, en commençant par desservir Pontivy par le sud.

■ PAR LA PRIORITÉ AU MULTIMODAL.

- **Un programme régional de modernisation des gares pour en faire des pôles multimodaux.**

Nous avons au cours de notre mandat initié un vaste programme de rénovation des gares TER autour du concept de gare-jardin. L'ensemble des 116 haltes et gares TER de Bretagne fait ainsi progressivement peau neuve. Quatre objectifs : l'accessibilité des bâtiments, l'articulation avec les autres modes de transports (tramway, métro, bus, cars, vélo, taxi, voiture), la signalétique et la diffusion efficace des informations.

- **Des plateformes logistiques rail-route en lien avec les ports.**

Nous devons nous assurer de la coordination et de la cohérence des infrastructures régionales par la définition d'une stratégie globale en faveur de l'intermodalité entre le ferroviaire, le routier, le portuaire, voire même l'aéroportuaire d'une part, et, de la complémentarité entre les infrastructures d'autre part.

Nous ferons évoluer la logistique pour en faire un élément essentiel du nouveau développement économique et social breton. À ce titre, nous donnerons la priorité au fret ferroviaire et maritime dont le faible impact environnemental et climatique assure la durabilité.

Pour un aménagement équilibré de la Bretagne.

■ C'EST ÊTRE ATTENTIF AUX ÉQUILIBRES TERRITORIAUX, POUR MAINTENIR LE MAILLAGE DES VILLES DE BRETAGNE ET ÉVITER LES DÉSERTS RURAUX.

La croissance démographique pose la question de l'équilibre des territoires de Bretagne, tant les nouveaux arrivants semblent s'installer de manière privilégiée dans les grandes villes ou en proche périphérie, et sur la frange littorale.

Cette urbanisation s'accompagne par ailleurs d'un phénomène de polarisation progressive de l'emploi autour de grands centres urbains. Coût du foncier et exclusion sociale et territoriale, disponibilité du foncier et forte pression démographique sur certains territoires, conflits d'usage, pression sur le littoral, conséquences écologiques de l'artificialisation des sols sont autant de questions pressantes auxquelles la Région doit répondre.

Si nous n'y prenons pas garde, un déséquilibre territorial préjudiciable à la cohésion territoriale et sociale est à craindre, remettant en question les équilibres actuels, pouvant bouleverser les cohésions urbaines et ayant pour conséquence d'altérer les relations sociales

■ C'EST RÉDUIRE LA PRESSION FONCIÈRE ET L'ÉTALEMENT URBAIN, EN MOBILISANT EN PARTICULIER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER.

Nous considérons que ce «retournement» démographique est en réalité un atout. Pour peu que nous partagions l'ambition collective d'agir au quotidien pour un aménagement équilibré, durable et solidaire de la Bretagne. La structuration du territoire breton par un réseau équilibré de villes moyennes est en ce sens un atout majeur pour l'attractivité et le développement de la Bretagne. Cet atout il nous faut le conforter. En particulier par des politiques ambitieuses relatives aux transports, au maintien des services publics. **C'est réduire la pression foncière et l'étalement urbain, en mobilisant en particulier l'Établissement Public Foncier.**

En ce sens, nos politiques en faveur du Centre Bretagne sont majeures : désenclavement routier, mais aussi aménagement numérique du territoire.

Nous y travaillons depuis 2004. Nous poursuivrons nos efforts.

■ C'EST ÉLABORER UN SCHÉMA RÉGIONAL DES SERVICES PUBLICS.

Ces dernières années, le gouvernement n'aura eu de cesse, au nom d'une politique purement comptable d'aménagement du territoire, de supprimer un par un les services publics de proximité, contribuant ainsi à la concentration des populations, rompant avec le Pacte de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire permis par un service public de proximité et de qualité.

Cette casse du service public n'est pas acceptable.

Il nous faut en conséquence nous organiser et engager une résistance déterminée pour défendre le maintien des services de proximité. Pour une alternative au déménagement des territoires ruraux par le gouvernement (hôpitaux, tribunaux, bureaux de poste...), nous nous attacherons à construire des alternatives avec les acteurs locaux, à l'échelle des 21 Pays de Bretagne.

Nous l'avons déjà fait avec succès pour l'hôpital de Carhaix.

Des démarches de «Projet de services à la population à l'échelle des Pays» ont été engagées. Il nous faut les régionaliser, les accompagner plus fortement, les approfondir avec les acteurs locaux, élus, usagers, organisations syndicales, associations.

Une Conférence régionale annuelle sera chargée de faire le point sur l'état d'avancement de ces démarches territoriales initiées à l'échelle des Pays.

■ C'EST POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX 21 PAYS BRETONS, MALGRÉ LES INCERTITUDES QUE FAIT PESER LE GOUVERNEMENT SUR LEUR AVENIR.

Renforcer l'unité régionale par la diversité et la vitalité de ses territoires. Tel aura été tout au long de ce mandat le sens de l'action publique régionale. Construire un avenir commun. Porter une ambition collective pour la Bretagne au bénéfice de l'ensemble des territoires de Bretagne et des Bretons également. Tels sont les objectifs portés par la politique territoriale originale et unique mise en œuvre depuis 2006 au travers des 21 Contrats de Pays de Bretagne (2006-2012), qui expriment autant de diversités et d'excellences territoriales.

Ces 21 Contrats de Pays ont permis en effet d'asseoir une nouvelle manière d'envisager la gouvernance des territoires, en renforçant la concertation et la participation de tous les acteurs au débat. En écoutant plus et mieux ceux qui font la Bretagne au quotidien : élus locaux, représentants syndicaux, associatifs, mutualistes, représentants des Chambres consulaires. Tous ceux qui démontrent leur attachement à faire la Bretagne Ensemble.

Le dialogue entre la Région et les territoires est ainsi devenu au fil des années une des clés pour aménager durablement la Bretagne. En organisant la rencontre, autour de projets identifiés, entre les stratégies de développement des territoires et la stratégie régionale, la nouvelle politique territoriale constitue bien aujourd'hui un dispositif de travail collectif et un opérateur concret de la cohésion territoriale de la Bretagne.

La diversité très forte et l'identité marquée de ses territoires sont des caractéristiques de notre région. Cette diversité se double malheureusement d'inégalités. Inégalités de développement démographique et économique, inégalités de richesse. Là aussi l'équilibre, la cohésion sociale et territoriale, le succès de la Bretagne dépendent de cette capacité collective des Bretons à reconnaître les complémentarités qui lient les territoires, aux dynamiques parfois divergentes, mais complémentaires.

La Région a donc pris toute sa part dans cette nécessaire solidarité en aidant plus fortement le développement des territoires qui en ont le plus besoin. La politique territoriale a adopté un regard différencié face à des territoires aux situations et aux évolutions différenciées. Cela signifie que les stratégies de développement mises en œuvre par les Pays sont prises en compte par la Région dans leurs spécificités.

La promotion d'un développement territorial solidaire se traduit en conséquence par une péréquation des dotations financières liées aux Contrats de Pays, source de plus d'équité entre les territoires. Les critères de péréquation doivent être partagés et faire consensus : l'évolution de la population, la densité de la population, la pauvreté, la richesse et l'emploi.

Ainsi, la Bretagne solidaire, créative et responsable, doit demeurer cette collectivité «stratège» qui a souhaité mieux prendre en compte les enjeux locaux, pour faire gagner en cohérence et en efficacité l'ensemble des politiques régionales. Cette volonté de bâtir ensemble le projet régional et les projets territoriaux, par une démarche collective et concertée, est aujourd'hui la force, la marque de fabrique de la politique territoriale régionale. Elle fonde le «vivre ensemble» auquel les Bretons disent leur attachement.

Dans un contexte marqué par la poursuite du désengagement de l'État, par une croissance démographique confirmée et soutenue, par une mondialisation qui a aggravé les conséquences de la crise financière, économique et sociale, la révision en cours à mi-parcours des Contrats de Pays est une opportunité donnée aux Pays et à la Bretagne de redéfinir les axes de développement prioritaires des territoires bretons. Suite à cette révision en 2009, les 125 millions d'euros restants, sur 260 au total, seront ainsi réaffectés à des projets structurants.

C'est cette politique que nous entendons poursuivre malgré les incertitudes que fait peser le gouvernement sur leur existence. La Bretagne a bien une Histoire que les réformes gouvernementales centralisatrices ignorent.

■ C'EST FAIRE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT LES LIEUX DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LES TERRITOIRES.

Notre politique territoriale continuera à s'appuyer sur le nécessaire concours des forces vives des territoires, qui s'expriment en particulier au sein des 21 Conseils de développement que nous continuerons à soutenir, notamment financièrement.

■ C'EST LE DÉSENCLAVEMENT DU CENTRE BRETAGNE.

Nous n'avons eu de cesse pendant 6 ans de pousser l'État à tenir ses engagements en achevant les travaux de mise à deux fois deux voies de la RN 164. Ce projet, indispensable au désenclavement du Centre Bretagne, doit être achevé rapidement. C'est pourquoi nous avons décidé de porter exceptionnellement la participation de la Région à 50 % du coût des travaux. Nous serons extrêmement vigilants sur le déroulement de ces travaux et veillerons à ce qu'aucun retard ne soit plus toléré, l'État restant seul maître d'œuvre.

Nous accompagnerons également l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de l'axe «Triskell» entre Saint-Brieuc, Lorient et Vannes. Ce Triskell devra progressivement être doublé par un «Triskell ferroviaire».

Nous nous opposerons par ailleurs à la mise aux normes autoroutières du réseau routier breton. Nous nous sommes en effet engagés dans le Plan régional pour la qualité de l'air à limiter la vitesse sur les routes bretonnes à 110 km/h.

■ C'EST METTRE EN ŒUVRE LE «CONTRAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÎLES BRETONNES DU PONANT».

Confrontées à de nouveaux défis, les îles de Bretagne souhaitent conserver un développement équilibré et conciliant présence humaine, activités économiques et préservation de la biodiversité.

Au titre du Contrat de plan 2000-2006, nous avons ainsi accompagné les îles par une aide financière de 7,8 millions d'euros. Nous avons poursuivi notre accompagnement financier à hauteur de 850 000 € par an en 2007 et 2008. Le Contrat pour le développement durable des îles, signé le 11 juin 2009 à Ouessant, marque une nouvelle étape dans le soutien volontaire du Conseil régional aux initiatives de développement portées par les îles.

L'équilibre de la Bretagne, la cohésion et la continuité territoriale, les questions liées au réchauffement climatique, aux économies d'énergie, au développement des énergies renouvelables, à la gestion des déchets, au logement social, à l'assainissement, à la qualité des eaux de baignade, seront au cœur de nos priorités d'accompagnement.

■ UNE BRETAGNE RÉUNIFIÉE APRÈS CONSULTATION DES POPULATIONS CONCERNÉES COMME LE PERMET DÈS AUJOURD'HUI LA LOI.

Notre position, favorable au processus de réunification administrative de la Bretagne historique, est constante depuis que nous avons adopté à l'unanimité une résolution en octobre 2004. Cette position a été rappelée lors de la séance d'octobre 2008, en prenant acte des déclarations du Président de la République qui avait évoqué la possibilité de la réunification administrative de la Normandie. La Région Bretagne avait par ailleurs demandé à la commission Balladur de réflexion sur la réforme des collectivités territoriales de prendre aussi en compte la question de la réunification de la Bretagne. Nous avons publiquement invité le gouvernement à «prendre toutes les initiatives nécessaires pour organiser le débat et les consultations populaires nécessaires».

La situation est simple : nous sommes favorables à une Bretagne réunifiée. À présent il faut consulter les populations concernées comme la loi le permet. Le gouvernement est seul en mesure d'organiser cette consultation, nous le lui rappellerons avec beaucoup d'exigence.

Pour une Bretagne ouverte sur le monde.

Nous voulons amplifier la tradition bretonne d'ouverture aux autres.

■ C'EST RENFORCER NOS COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES DE PROXIMITÉ.

Des coopérations interrégionales de proximité viennent d'ores et déjà renforcer l'action régionale. Certains enjeux majeurs pour le développement de notre région méconnaissent en effet les frontières administratives.

À ce jour plus d'une quarantaine de projets dits coopératifs existent entre la Région Bretagne et d'autres Régions dites de proximité. La Bretagne coopère ainsi principalement avec les Régions Pays de la Loire, Basse-Normandie et Poitou-Charentes. Ces coopérations concernent prioritairement les domaines suivants : l'économie avec la recherche, l'innovation et des pôles de compétitivités, l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, l'environnement, la culture et le tourisme.

Les objectifs poursuivis sont : la réalisation de grands investissements communs à plusieurs régions et importants pour l'aménagement, l'attractivité, l'accessibilité des territoires, la nécessité d'assurer la continuité territoriale pour certains projets comme pour le transport et les lignes TER, la gestion de l'eau avec le SDAGE, les Sage et autres contrats de bassins versants ou encore la politique territoriale des Pays, la constitution d'un partenariat territorial permettant « d'atteindre une masse critique économique ou de savoir-faire », visible au niveau national voire européen notamment pour répondre à des appels à projets internationaux, la recherche d'un territoire d'action publique pertinent dépassant les limites territoriales, la mutualisation des moyens et la réduction des coûts.

..... Nous nous engageons à poursuivre dans cette voie et à renforcer nos coopérations.

■ EN RENFORÇANT AUSSI LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES RÉGIONS ET RÉSEAUX EUROPÉENS.

Le Land de Saxe en Allemagne depuis 1995, le Pays de Galles depuis 2004, la Région de Wielkopolska (Pologne) depuis 2005 sont nos partenaires. Ces protocoles de coopération offrent ainsi des opportunités d'échanges dans tous les domaines de compétences de la Région, notamment la formation, la recherche et l'innovation, la culture, le développement économique.

La Bretagne a également rejoint des réseaux régionaux plus thématiques qui ont permis de fructueuses collaborations. La Bretagne fait par exemple partie des régions du réseau « Promouvoir la diversité linguistique » (NPLD), reconnu par la Commission européenne et constitué de dix autres partenaires européens dont le Pays de Galles.

..... Ces différentes coopérations méritent d'être réévaluées voire repositionnées.

■ C'EST UN ENGAGEMENT FORT AU NIVEAU EUROPÉEN.

Prise de position interrégionale sur le « Bilan de santé de la PAC », « Avis d'initiative » au Comité des Régions à Bruxelles sur la crise automobile, Livre Vert sur la cohésion territoriale européenne, politique maritime, politique commune des pêches... La Région Bretagne est une des Régions française les plus actives au niveau européen et international. Elle est membre à ce jour de 14 réseaux internationaux de Régions, comme la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (160 Régions d'Europe) et notamment sa Commission Arc Atlantique, l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche ou encore l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, le réseau mondial NRG4SD qui agit sur les questions relatives à l'impact du changement climatique (à ce titre la Région a organisé en 2008 le premier Sommet mondial des Régions consacré au changement climatique, avec 99 Régions et 59 nationalités participantes), le réseau européen « OGM Free », des réseaux de Régions agricoles sur les appellations d'origine (AREPO) ou les fruits et légumes (AREFLH)...

L'avenir de la région Bretagne se conjugue donc bien à l'international. Et notamment en étant très présente à Bruxelles.

Nous avons ainsi au cours de notre mandat renforcé notre représentation auprès des institutions européennes et notre capacité de mobilisation sur les enjeux européens en menant un ensemble d'actions complémentaires en région, à Bruxelles, dans les réseaux régionaux européens ainsi que dans différents réseaux thématiques à dimension européenne.

La Région bénéficie pour ce faire d'une double représentation à Bruxelles grâce à deux structures complémentaires.

L'« Espace interrégional européen » avec les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Espace qui assure une mission de veille sur les politiques européennes notamment dans les domaines suivants : politique régionale, recherche et innovation, environnement et climat, société de l'information, culture, transports, pêche et agriculture.

La Délégation permanente Bretagne, est pour sa part chargée d'une mission de représentation et de promotion des intérêts bretons auprès des instances européennes et de suivi spécifique des dossiers des collectivités bretonnes et des acteurs bretons.

..... Nous poursuivrons en ce sens tant l'avenir économique de notre région dépend également de notre capacité à peser sur les orientations politiques européennes.

■ LA BRETAGNE EST PAR AILLEURS SPÉCIFIQUEMENT CONCERNÉE PAR PLUSIEURS PROGRAMMES D'INTERVENTIONS EUROPÉENS POUR LA PÉRIODE 2007-2013.

Ces programmes sont financés par quatre fonds communautaires, gérés au niveau régional pour l'essentiel par les services de l'État et de la Région. Ils offrent des possibilités de soutien aux entreprises, aux collectivités, aux associations.

..... Nous continuerons à mobiliser ces programmes européens qui contribuent à la fois à la construction au quotidien de l'Europe et à offrir des possibilités de développement pour la Bretagne et ses territoires.

■ C'EST ENCOURAGER LA MOBILITÉ À L'INTERNATIONAL DES JEUNES BRETONS : UN ERASMUS BRETON.

..... Nous pouvons améliorer l'ensemble de nos politiques entrantes et sortantes à l'international. En faveur des lycéens, des apprentis, des étudiants, des chercheurs. Nous y travaillerons et créerons un « Erasmus breton ».

■ C'EST INCITER LES ENTREPRISES À S'INSCRIRE DANS DES RELATIONS INTERNATIONALES DYNAMIQUES ET ÉQUITABLES : UNE STRATÉGIE BRETONNE À L'INTERNATIONAL.

En effet, le développement des entreprises bretonnes peut passer pour certaines d'entre elles par une stratégie de développement à l'international. Et cette stratégie sera d'autant plus valide que ces entreprises se seront inscrites pleinement dans une stratégie de l'innovation au quotidien. Et contrairement aux idées reçues, l'export et l'innovation concernent tous types d'entreprises, des PME-TPE aux grands groupes.

C'est pourquoi, nous avons confié au cours de notre mandat à Bretagne International une mission dite de « développement international des entreprises bretonnes », qui consiste en un accompagnement privilégié de PME dans leur stratégie d'internationalisation.

Nous avons également choisi de soutenir depuis 2008 les entreprises qui ont recours à des Volontaires Internationaux en Entreprises en participant financièrement aux coûts des postes.

Enfin, face à l'évolution des missions de l'État à l'international et face à la nécessité de préparer la sortie de crise, l'ensemble des acteurs sous l'impulsion de la Région ont décidé de mettre en œuvre un véritable plan d'action régional à l'international. Ainsi, Bretagne international, CCI international, la Chambre régionale des Métiers, les Départements et Agglomérations se sont engagés dans une réflexion commune pour contribuer encore plus efficacement à un développement international des entreprises bretonnes. Un document d'orientation stratégique et une charte d'engagements réciproques entre ces différents partenaires seront ainsi approuvés en cette fin d'année.

..... Nous avons l'ambition de bâtir ensemble un « pacte breton pour l'internationalisation des entreprises ».

■ C'EST UN ENGAGEMENT FORT POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

La Bretagne a une tradition forte de solidarité avec les pays du Sud.

Au cours de notre mandat, nous avons fait le choix de recentrer prioritairement notre action en faveur de 5 pays pour plus d'efficacité : Madagascar, le Niger, le Sénégal, le Cambodge et Haïti. Toutefois, tous les pays figurant dans la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par l'OCDE ont pu faire l'objet d'une aide régionale.

Par ailleurs, l'année 2008 aura été marquée par le démarrage opérationnel d'une initiative de co-développement entre la Bretagne et 8 pays d'Afrique de l'Ouest, initiative mettant notamment en œuvre une filière coton bio équitable associant producteurs (au Mali et au Burkina-Faso) et acteurs économiques de Bretagne (entreprises textiles, associations...). Cette initiative conçue, impulsée et soutenue par la Région, a pour ambition de concevoir des relations et échanges nord-sud dans la recherche d'intérêts réciproques.

Cette filière est le premier maillon d'une relation de coopération économique d'un genre nouveau et très observée par le PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement. Chaque année depuis 2 ans, les missions de Bretagne International en Afrique de l'Ouest permettent ainsi à une vingtaine de PME bretonnes de nouer des relations d'affaires avec leurs homologues.

Nous souhaitons poursuivre en ce sens et infléchir progressivement notre politique de coopération décentralisée. **Elle aura pour priorité l'accès à l'eau, l'alimentation, et les questions liées au changement climatique.**

Concernant l'accès à l'eau de nombreuses initiatives locales sont prises par la mise en œuvre de ce qui est appelé le 1 % eau en référence à la loi Oudin. Nous souhaitons réunir ces acteurs, collectivités et syndicats de production d'eau de Bretagne, pour déterminer avec eux une politique régionale encore plus efficace en mutualisant nos savoirs faire, expériences respectives et moyens propres.

Plus spécifiquement sur la question du changement climatique qui est intimement liée à la question énergétique, la Région Bretagne se mobilise également en faveur d'une coopération nord-sud concrète et efficace. L'organisation par la Région du « Sommet mondial des régions du monde » de Saint-Malo des 29 et 30 octobre 2008 en atteste. Les Régions, qui sont souvent en première ligne face aux événements climatiques extrêmes, devront en effet demain faire preuve de créativité pour imaginer de nouvelles méthodes de gestion de leurs territoires, de nouvelles voies de développement, d'association des populations, de partenariat entre elles.

La souveraineté alimentaire au Nord comme au Sud s'appuie sur les agricultures respectueuses des équilibres sociaux, écologiques et culturels. Cet impératif est particulièrement crucial dans les pays où la population souffre d'insuffisance alimentaire et/ou de déficit hydrique. Nous entendons contribuer fortement à développer des partenariats qui privilégient les systèmes alimentaires locaux.

..... Enfin, une véritable politique de solidarité doit aussi faire en sorte que nos modes de production et de développement ne nuisent pas à ceux de ces pays, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire.



**« Bien vivre
ensemble »
en Bretagne**

C'est une Bretagne attentive à la santé des Bretons, et au bien-vieillir en Bretagne

■ ENTREtenir un dialogue exigeant avec l'État pour garantir le droit à la santé et l'offre de soins sur tous les territoires, combattre les « déserts médicaux ».

Nous avons souhaité au cours de notre mandat initier une politique de santé publique, bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence explicite de la Région.

Cette politique vise à répondre aux constats de l'Observatoire régional de santé de Bretagne auquel la Région a choisi de contribuer financièrement au travers du Contrat de projet État - Région (CPER 2007-2013) : une espérance de vie inférieure à la moyenne française (en 2005 : 75,7 ans en région contre 76,8 en France pour les hommes, et 83,6 contre 83,7 pour les femmes) ; des jeunes fortement touchés par la mortalité prématurée due aux conduites à risques et au suicide ; des difficultés différentes selon les territoires, mais renforcées par une répartition inégale des professionnels médicaux qui exercent le plus souvent sur les communes situées en frange littorale et dans les grandes villes.

En fonction de ces réalités bretonnes, la Région a imaginé une politique de santé publique articulée autour d'objectifs qui visent à mieux connaître l'état de santé des Bretons et son évolution, à bien connaître également la démographie médicale et l'offre de soins, et à promouvoir la santé environnementale. Nous poursuivrons ce travail engagé.

Par ailleurs, nous serons extrêmement vigilants quant aux conséquences de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Les choix faits par les autorités sanitaires qui en découleront auront en effet des impacts indéniables sur l'aménagement du territoire. À ce titre, nous entendons bien faire connaître notre analyse. Comme nous l'avons fait au moment où la pérennité de l'hôpital de proximité de Carhaix était posée. Une étude en partenariat avec le Pays de Centre Ouest Bretagne a ainsi permis de faire des propositions concrètes d'évolution d'activités et de rapprochement entre le Centre Hospitalier de Carhaix et le CHU de Brest.

C'est cette capacité à nous mobiliser, à analyser les projets des autorités sanitaires qui nous permettront de proposer des alternatives aux schémas en cours, qui n'ont de cesse de contribuer à la désertification médicale de nos territoires. Des alternatives que nous pourrions mettre au débat au sein d'une Conférence régionale de la santé associant élus, institutionnels, usagers, organisations syndicales, professionnels de la santé.

■ SOUTENIR LA CRÉATION DE MAISONS DE SANTÉ DANS CHAQUE PAYS DE BRETAGNE.

Pour contribuer à une offre de soins sur l'ensemble des territoires, les Maisons de la Santé font l'objet d'investissements régionaux (dans les territoires considérés comme fragiles du point de vue de la démographie médicale) via les Contrats de Pays. Par ailleurs, nous avons participé à la mise en place de démarche territoriale de santé par le biais du soutien au dispositif d'animation territoriale de santé. Nous poursuivrons notre action en ce sens.

■ ADAPTER LES MOYENS CONSACRÉS À LA FORMATION DES PROFESSIONS D'INFIRMIERS ET D'AIDES SOIGNANTS, ET SI NÉCESSAIRE ACCOMPAGNER LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES (IFSI).

Nous avons rendu gratuite la formation initiale des aides soignants, des aides médico-psychologiques et des ambulanciers, et avons étendu cette mesure aux auxiliaires de puériculture en 2008. C'est cette politique d'équité sociale que nous entendons bien poursuivre.

Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs aux incidences financières engendrées par la réforme en cours relative à la reconnaissance au grade de licence universitaire des infirmiers. Nous exigerons de l'État que cette mesure soit compensée financièrement aux Régions.

■ AMPLIFIER NOTRE ACTION POUR LA PRÉVENTION DU SUICIDE, DES CONDUITES ADDICTIVES...

La prévention et la promotion de la santé des jeunes sont une nécessité absolue. Il nous faut notamment soutenir encore plus fortement la réalisation de projets de prévention des conduites addictives et du suicide. Une prévention qui passe par la formation de professionnels à l'écoute des jeunes en souffrance, en favorisant également l'implantation de lieux d'écoute identifiés en dehors du milieu scolaire, dans les Missions locales ou points d'écoute dédiés.

Nous poursuivrons enfin notre soutien aux actions de prévention-santé pour les apprentis et lycéens financées dans le cadre de Karta.

■ FAIRE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE UNE PRIORITÉ DE L'ACTION RÉGIONALE.

La région copilote avec l'État le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2). Le travail est en cours et devrait aboutir en juin 2010 à un renforcement des actions dans le domaine de la santé environnementale. Ce Plan se base sur quatre grandes orientations, dans une approche transversale de la santé : réduire les risques à la source, construire une culture santé environnement avec les Bretons, mieux connaître les impacts de l'environnement sur la santé des Bretons, réduire les inégalités en santé environnementale.

Sur le plan des études, la Région participe déjà activement au projet précurseur CIRCE (cancers et inégalités d'expositions environnementales avec identification des points noirs). Un programme d'études sera co-élaboré avec l'Agence régionale de santé. La Région participera également via l'Observatoire régional de santé à la réalisation d'un annuaire des acteurs régionaux en santé environnement et des bases de données disponibles, à la mise à jour de l'état des lieux régional.

Nous devons renforcer la dimension sanitaire des problématiques environnementales :

Pour l'eau, terminer la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable et y privilégier l'agriculture biologique. Développer la qualité globale des eaux, en veillant à l'innocuité des procédés de traitement. Se donner un objectif de qualité des eaux côtières et soutenir l'évolution des activités d'amont afin de garantir la poursuite de la conchyliculture et de la pêche.

Pour les sols, réaliser un Plan régional de la qualité des sols. Il faudra avant toute chose réaliser une cartographie des sols en Bretagne, faisant figurer les taux de micropolluants, de façon à identifier les sols pollués et à mettre en œuvre un plan d'action adapté. Puis évaluer la possibilité pour les agriculteurs de recourir à une approche de connaissance de leur sol non basée sur des objectifs de rendements uniquement, mais plutôt sur les capacités réelles de leurs sols et le cas échéant encourager cette approche auprès des agriculteurs (formation des techniciens, réalisation de cartographies des sols suivant cette méthode sur des secteurs sensibles).

Pour l'air, la Région est compétente pour élaborer et suivre la mise en œuvre d'un **Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA)** afin de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique. Ce plan, pour la période 2008-2013 propose un diagnostic précis de la pollution de l'air en Bretagne et émet des recommandations concernant les différents secteurs émetteurs. Avec l'ensemble des acteurs, nous serons attentifs aux initiatives prises pour améliorer la qualité de l'air. Développement des transports alternatifs à la route, réduction de la consommation énergétique des bâtiments, limitation des émissions polluantes liées aux activités économiques (industrielles, agricoles, artisanales) seront au cœur de nos priorités collectives.

Pour les déchets industriels, la Région a engagé en 2008 la révision du **Plan régional pour l'élimination des déchets dangereux (PREDD)**. Nos objectifs pour les années à venir seront de limiter la production de déchets dangereux ou de mieux les valoriser, d'en limiter le transport et de mieux informer les Bretons sur ce sujet, et de poursuivre notre soutien aux démarches innovantes, notamment les actions collectives visant à améliorer la gestion des déchets dans les PME.

Nous intégrerons la dimension santé-environnement dans tous les projets et actions régionales, qu'il s'agisse d'aides aux entreprises, du choix des matériaux et produits d'entretien dans les lycées, de grands projets structurants (lignes à haute tension, antennes-relais de télécommunication, centrales énergétiques, incinérateurs, décharges, etc.).

C'est une Bretagne partenaire du droit au logement.

■ AMÉLIORER L'HABITAT SOCIAL EN PARTICIPANT AUX PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE.

Avec 27 000 habitants de plus par an, la Bretagne pourrait connaître une véritable pénurie de logements, qui pourrait d'ailleurs nuire à terme à son attractivité. C'est pourquoi, avec l'ensemble des acteurs du logement, et bien que cela ne soit pas de notre compétence, nous avons décidé dès 2005 de relever ce défi, en mettant en œuvre une série de mesures pour améliorer le logement, en particulier le logement social.

La première priorité de cette politique volontariste aura été de participer aux opérations de renouvellement urbain et de rénovation des quartiers. Ainsi, en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Région s'est engagée dans des projets de rénovation urbaine qui prennent en compte à la fois les logements et l'environnement de ces derniers. En faisant par ailleurs de la mixité sociale une priorité du réaménagement de ces quartiers. Plus d'une dizaine de quartiers de Bretagne ont été ainsi réhabilités grâce au soutien de la Région.

Nous avons aussi aidé : les propriétaires privés occupants (sous conditions de ressources) et bailleurs (loyers plafonnés) en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour améliorer la qualité des logements privés ; la construction de 2 000 logements sociaux et la réhabilitation de 1 000 d'entre eux chaque année ; les propriétaires privés pour l'amélioration de 1 200 logements par an.

..... Nous poursuivrons et renforcerons l'ensemble de ces politiques de logement pour tous.

■ CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS ANCIENS AFIN DE RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE.

Depuis 2006, nous sommes par ailleurs particulièrement attentifs aux modalités de rénovation de ces logements en estimant prioritaires les questions énergétiques. Aussi, la Région finance la qualité énergétique des projets de rénovation ou de construction de logements sociaux qui comportent une exigence environnementale durable. Le but étant de réduire d'au moins 20 % les consommations d'eau et d'énergie et de faire ainsi baisser les charges locatives.

■ FAVORISER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX NEUFS, À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE.

..... Ce sera l'une des fonctions majeures de l'Établissement Public Foncier que de permettre des opérations de construction de logements neufs sociaux. Pour ce faire, nous étudierons la possibilité de faire « bonifier » par l'EPF le portage foncier lorsqu'il s'agira de construire du logement social.

■ **DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ARTISANS EN MATIÈRE D'ÉCO-CONSTRUCTION, DE TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.**

Les filières professionnelles doivent continuellement s'adapter aux évolutions des attentes de la société, des citoyens, des consommateurs. En la matière, l'enjeu est considérable. C'est pourquoi, nous soutiendrons les démarches qui iront en ce sens.



C'est une Bretagne forte de sa culture, de son identité.

Les Bretons assument avec fierté leur appartenance à la Bretagne. C'est une chance pour l'avenir. Pour que la Bretagne soit dynamique et attractive, elle se doit d'être fière de sa culture et de son image, riche de ses vitalités associatives.

L'identité des Bretons est sans cesse renouvelée, modernisée, ouverte sur les autres. Elle est souriante dans les festivals de l'été et accueillante. Cette identité s'enrichit du foisonnement culturel et construit une singulière manière d'être au monde, mélange de racines et d'ouvertures.

Les enjeux sont aujourd'hui importants. Devant les incertitudes de la mondialisation et les angoisses de l'avenir, renforcées par la crise économique et sociale, il faut rappeler que le foisonnement artistique et culturel de la Bretagne est un atout.

La culture n'est pas seulement un divertissement, encore moins un luxe. Elle tisse les liens, construit le vivre-ensemble, aide au discernement. Elle est une richesse qui doit rester accessible à tous. C'est pourquoi la Région Bretagne s'est mobilisée afin que la culture occupe une place privilégiée et transversale au cœur de son projet territorial.

Nous poursuivrons en ce sens et ce malgré les incertitudes liées à la politique gouvernementale actuelle. Les questions culturelles n'échappent pas en effet au mouvement de désengagement de l'État des politiques publiques. La culture, à l'évidence, n'est pas une priorité du gouvernement. Il place les collectivités, au premier rang desquelles les Régions, devant le fait accompli et les contraint à se substituer à l'État sans leur donner les moyens nécessaires.

La Région Bretagne s'est ainsi engagée à ce que la culture occupe une place privilégiée et transversale au cœur du projet de développement territorial régional. Maintenir et développer cette présence artistique sur l'ensemble de la région est l'un des objectifs forts de notre projet. Mais nous serons également attentifs à la circulation des projets et des artistes à l'extérieur de la Bretagne, et nous renforcerons les coopérations internationales.

■ **RÉAFFIRMER LE LIEN ENTRE CULTURES ET TERRITOIRES, PROMOUVOIR LE 1 % CULTUREL DANS TOUS LES PAYS.**

Dans le contexte de désengagement de l'État, la responsabilité du maintien d'un dialogue fructueux avec les artistes, les associations et les acteurs culturels revient aux collectivités. Nous continuerons de les accompagner au mieux et de définir des projets communs qui respectent la volonté des acteurs :

- Des politiques publiques culturelles en lien avec les politiques liées au tourisme, à l'économie, à la formation professionnelle, à l'aménagement du territoire, à la recherche, à l'innovation, au développement durable.

- Des politiques publiques en accompagnement des initiatives territoriales. Car c'est bien au cœur des territoires que se nouent les pratiques culturelles, fruits de rencontres de proximité entre acteurs culturels et populations.

Pour multiplier les occasions de rencontres entre des artistes et des populations, les démarches et les pratiques artistiques doivent être présentes sur l'ensemble des territoires en Bretagne.

Forts de cette conviction et des enseignements tirés d'une première expérimentation grandeur nature auprès de 8 des 21 Pays de Bretagne, nous souhaitons aujourd'hui que chaque Pays, formalise en lien avec la Région, un projet qui puisse intégrer une dimension artistique et culturelle (1 % artistique, spectacle vivant...).

■ CRÉER UN FONDS « JEUNE CRÉATIF ».

Contribuer à la reconnaissance des jeunes dans la cité, valoriser la capacité des jeunes à s'engager, favoriser l'émergence de projets notamment culturels sur l'ensemble du territoire sont des priorités. Nous créerons pour ce faire un fonds « jeune créatif » afin de permettre aux jeunes d'être soutenus dans leurs projets. Des appels à projets seront ainsi lancés.

■ SOUTENIR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES ARTISTES.

En concertation avec l'ensemble des acteurs, nous venons de mettre en place un contrat d'objectifs emploi-formation dans le champ du spectacle vivant. Nous le mettrons en œuvre.

■ CONTRIBUER À PÉRENNISER LES EMPLOIS ASSOCIATIFS DANS LE DOMAINE CULTUREL.

Nous avons soutenu, dans le cadre de notre politique en faveur de l'économie sociale et solidaire, la création d'emplois associatifs dans le secteur culturel. Une centaine d'emplois d'intérêt régional ont ainsi été créés dans les associations culturelles. Nous serons attentifs aux conditions de leur pérennisation et maintiendrons pour ce faire notre effort budgétaire en faveur des emplois associatifs.

■ FAIRE DE LA BRETAGNE UNE GRANDE RÉGION EUROPÉENNE DE L'IMAGE : STRUCTURER UNE FILIÈRE DE L'AUDIOVISUEL.

Pour soutenir la production audiovisuelle, la Région a mis en place un Fonds d'Aide à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (FACCA). À travers des aides à l'écriture, au développement et à la réalisation, ce fonds contribue à la réalisation d'une diversité d'œuvres audiovisuelles et de cinéma (courts et longs-métrages, documentaires, fictions et animations). Il fera l'objet d'une évaluation en collaboration avec les professionnels du secteur.

La Région a également créé, avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), un bureau d'accueil des tournages sur le territoire breton. Il facilite, à titre gratuit, les démarches administratives et professionnelles des sociétés de production souhaitant tourner des films en Bretagne. Il met aussi en relation ces sociétés avec des comédiens et des techniciens installés en Bretagne.

Avec la « Cinémathèque de Bretagne » nous sommes attentifs à la valorisation et à la transmission des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Nous soutenons par ailleurs la mutualisation des programmes des télévisions locales de la TNT. Nous serons attentifs à y associer les télévisions par internet.

Nous soutenons également l'association « Films en Bretagne-Union des professionnels » qui fédère les réalisateurs, les producteurs, les comédiens et les techniciens ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'image.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin et faire de la Bretagne une grande région européenne de l'image. Cela suppose que nous jouions le rôle d'assembler en permettant la rencontre de l'ensemble de ces acteurs. Que nous puissions ainsi créer une véritable filière de l'audiovisuel. Telle est notre ambition et notre projet. L'Agence économique de Bretagne et le Pôle de compétitivité Images et Réseaux doivent y prendre toute leur place.

■ ACCOMPAGNER LA NUMÉRISATION DES SALLES DE CINÉMA ASSOCIATIVES, D'ART ET ESSAI.

Le passage au numérique des salles de cinéma ne se fera pas aux mêmes conditions pour tout le monde. Les petites salles, d'Art et Essai, risquent d'avoir du mal à supporter les coûts que ce basculement technologique implique. C'est tout le réseau de petites salles en Bretagne, dont la densité est unique en France, qui pourrait se retrouver menacé.

Le Centre national du cinéma, le CNC, développe actuellement un projet de fonds de mutualisation destiné aux exploitants. Ce fonds devrait permettre à moyen terme, de financer en partie l'équipement pour la projection numérique des salles de cinéma. En fonction des décisions prises par le CNC, nous définirons de nouveaux moyens d'intervention pour équiper l'ensemble des salles de cinéma associatives, d'Art et Essai.

■ VALORISER NOTRE PATRIMOINE CULTUREL.

Le patrimoine en Bretagne est au cœur de l'identité régionale. Il contribue fortement à notre attractivité.

Sites archéologiques, cités médiévales, architecture religieuse, musées... Le patrimoine culturel, artistique et architectural breton est d'une rare diversité. Il place la Bretagne au deuxième rang des régions françaises, juste derrière l'Ile-de-France, pour le nombre d'édifices classés monument historique.

Il est un puissant moteur de développement économique et est créateur d'emplois.

La Fédération Régionale du Bâtiment estime en effet à 155 millions d'euros le chiffre d'affaires annuel des entreprises réalisant des travaux sur le patrimoine « présentant un caractère architectural et historique », ce qui équivaut à 3 % du chiffre d'affaires global du secteur du bâtiment en Bretagne. De plus, l'activité Patrimoine du secteur bâtiment représente environ 3 300 actifs en Bretagne, auxquels il conviendrait d'ajouter les emplois liés à l'animation de ce patrimoine.

Le nombre total d'emplois liés au développement économique induit par le patrimoine bâti en Bretagne se situe entre 12 000 et 15 000.

En choisissant de mettre en œuvre une nouvelle politique en faveur du patrimoine culturel de Bretagne, la Région souhaite désormais reconnaître au patrimoine culturel un rôle de levier de créativité et de développement économique. Nous souhaitons aller plus loin dans certains secteurs comme les mégalithes, les phares, l'archéologie sous-marine, les bateaux du patrimoine.

■ RENDRE ACCESSIBLE LE « PATRIMOINE IMMATÉRIEL ».

Pour permettre la conservation et la transmission du patrimoine oral, musical et chorégraphique breton et gallo, la Région soutient les structures qui ont une action majeure dans ce domaine (comme Dastum pour le patrimoine oral et musical ou Amzer Nevez) ; les grandes fédérations de musique et de danse Kendalc'h, Warl'Leur et Bodadeg Ar Sonerion (dans le cadre de conventions) pour leur action dans la transmission, la formation et la diffusion de la culture traditionnelle.

Nous poursuivrons ce soutien tant il est essentiel à notre développement et sommes favorables à l'inscription de ce patrimoine sur la liste mondiale de l'UNESCO.

■ CONTRIBUER AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES EN BRETAGNE.

Nous avons souhaité au cours de notre mandat initier une politique de soutien à l'ensemble de la chaîne du livre pour accompagner cette économie aujourd'hui touchée par de profondes mutations.

Certaines aides économiques régionales sont par ailleurs ouvertes aux petites entreprises culturelles (garanties d'emprunts, groupements d'employeurs, soutien aux actions collectives). Les librairies peuvent en bénéficier.

Mais nous pensons qu'il nous faut aujourd'hui être encore plus attentifs au maintien et au développement des librairies indépendantes qui contribuent à notre richesse culturelle. Nous en étudierons les modalités avec les acteurs de cette filière.

■ NOUS SERONS ATTENTIFS À PERMETTRE AU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE DE JOUER PLEINEMENT SON RÔLE.

Forte de l'expérience de 70 responsables issus de tous les secteurs de la vie culturelle, cette assemblée deviendra un partenaire incontournable de nos politiques culturelles.

C'est une Bretagne
qui **considère ses langues**
comme une richesse.

■ EXIGER QUE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE RESPECTE SES ENGAGEMENTS : ENFIN UNE RECONNAISSANCE NATIONALE DES LANGUES RÉGIONALES ET/OU MINORITAIRES.

L'identité bretonne est indissociable de ses langues. La politique linguistique de la Bretagne trouve son fondement dans la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO qui stipule que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle » et dans le préambule de la Charte européenne des langues minoritaires qui stipule que « la protection des langues, dont certaines risquent de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelle de l'humanité ». La convention de l'UNESCO est entrée en vigueur en mars 2007. La Charte européenne a été signée par la France en 1999 mais n'a toujours pas été ratifiée malgré la récente inscription des langues régionales dans la constitution française.

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République a introduit dans la Constitution un article 75-1 nouveau aux termes duquel « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Les dernières déclarations d'un ministre de la République au détour d'un débat sur l'identité nationale sont inacceptables. Nous exigeons que le Président de la République respecte ses engagements : enfin une reconnaissance nationale des langues régionales et/ou minoritaires. Toute autre attitude serait inconcevable.

■ CONTINUER À ENCOURAGER LA PRATIQUE ET LA TRANSMISSION DU BRETON ET DU GALLO DANS LA VIE SOCIALE, PUBLIQUE, CULTURELLE.

La Région Bretagne, en adoptant dès décembre 2004 un véritable Plan de politique linguistique, a affirmé son engagement à développer la langue bretonne et gallo.

Le vote de ce plan a permis la mobilisation de tous autour d'un projet commun : promouvoir les langues bretonnes, de l'enseignement initial à la formation continue, promouvoir l'usage de la langue dans la vie de tous les jours, et favoriser son utilisation dans les médias.

Nous nous fixons cinq objectifs :

- Transmettre la langue bretonne
- Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale et publique
- Encourager la pratique culturelle en breton
- Favoriser l'expression galloise sous toutes ses formes
- Développer l'usage de la langue bretonne au sein de l'institution régionale.

Nous le savons, c'est dans le développement de l'usage du breton par les jeunes générations que se joue l'avenir de la langue. Aujourd'hui, 64 % de locuteurs ont plus de 60 ans et seuls 4 % ont moins de 40 ans. 10 000 disparaissent chaque année. C'est donc une véritable course contre la montre qui est engagée pour sauver et promouvoir la pratique de nos langues.

Des moyens financiers et humains ont donc été mis en œuvre pour cela, pour apprendre le breton à l'école, former de nouveaux professeurs et développer les activités périscolaires bilingues. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

■ SOUTENIR EN LIEN AVEC L'UBAPAR LE DÉVELOPPEMENT DES CLSH EN BRETON...

Et intégrer des modules de formation en langue bretonne dans les diplômes d'animation.

■ DÉVELOPPER L'ÉDITION EN BRETON ET EN GALLO.

L'étude qui vient d'être engagée par la Région en lien avec l'EPCC Livres et Lectures, sur l'édition en langue bretonne devrait nous permettre de faire des propositions de développement et de structuration de la filière édition en breton.

■ ENCOURAGER LA CRÉATION ARTISTIQUE EN BRETON.

Nous encourageons toutes les pratiques culturelles qui permettent le développement de la langue bretonne. Sont ainsi aidées les créations de nouvelles pièces de théâtre en breton, et les fédérations d'associations dans le domaine du spectacle vivant. Nous envisageons d'accompagner à l'avenir la professionnalisation des troupes de théâtre en langue bretonne et simultanément de développer l'activité théâtrale en breton dans les écoles.

■ SOUTENIR LA MUTUALISATION DES PROGRAMMES DES TÉLÉVISIONS LOCALES ET LA DIFFUSION DU BRETON ET DU GALLO.

Ces derniers mois, nous avons souhaité impulser et accompagner une dynamique de mutualisation de moyens entre les télévisions bretonnes de la TNT, y compris celles diffusées sur internet, afin de soutenir la filière de production audiovisuelle en Bretagne et de permettre ainsi une meilleure visibilité du fait régional. Une étude de faisabilité et de définition d'une unité régionale de production de programmes est en cours et une première expérimentation de mutualisation de programmes également. Nous accompagnerons plus fortement ces initiatives, encourageant ainsi la diffusion des langues bretonnes et gallo au travers de ces médias. La création d'une nouvelle « case » hebdomadaire de programmes en langue bretonne diffusée simultanément sur TV Rennes 35, Tébéo et Ty Télé contribue à cet objectif.

■ FAIRE PASSER LE NOMBRE DE BOURSES SKOAZELL DE 40 À 100 PAR AN.

L'année 2008 de notre mandat aura notamment été marquée par de nouvelles actions dans le domaine des formations d'enseignants bilingues français-breton : la signature de conventions triennales avec l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université Rennes 2 sur la mise en place de modules sur l'enseignement bilingue français breton.

Autre pièce maîtresse du dispositif d'encouragement au développement du breton à l'école : la formation des futurs enseignants des filières bilingues. La Région aide ainsi les universités de Rennes 2 et de Bretagne Occidentale à la mise en place de formations spécifiques sur l'enseignement bilingue breton-français à destination des étudiants qui se destinent à l'enseignement primaire et secondaire.

La Région octroie une quarantaine de bourses par an aux étudiants se destinant à enseigner le breton ou en breton. Nous souhaitons aller plus loin et faire passer le nombre de bourses Skoazell de 40 à 100.

■ CRÉER UN DISPOSITIF SIMILAIRE POUR LE GALLO.

La Région intervient aussi spécifiquement dans le domaine de la langue gallo, pour mieux la faire connaître et développer son usage. Un conventionnement entre la Région et l'Université Rennes 2 a ainsi permis, depuis la rentrée 2008, la mise en place d'un enseignement de gallo à destination des étudiants des universités rennaises.

Nous créerons un dispositif similaire aux bourses Skoazel pour le gallo dont il nous faudra déterminer les besoins.

Nous poursuivrons par ailleurs notre soutien à l'apprentissage du breton dès le plus jeune âge, dans les lycées, lors de cours du soir, pour les adultes, dans les médias...

■ PROMOUVOIR LE MULTILINGUISME DANS LES PROJETS SOUTENUS PAR LA RÉGION.

Nous nous félicitons que de nombreuses collectivités se soient engagées ces dernières années dans la signature de la Charte *Ya d'Ar Brezhonneg*. Nous poursuivrons et encourageons les initiatives territoriales en faveur du multilinguisme breton-gallo. Nous poursuivons par ailleurs nos soutiens aux « ententes territoriales de Pays », véritables relais dans les territoires de notre politique régionale.

■ MIEUX CONNAÎTRE SA RÉGION : OFFRIR À CHAQUE JEUNE BRETON UN OUVRAGE SUR L'HISTOIRE ET LA CULTURE BRETONNE.

En lien avec les autorités académiques, nous concevons et diffuserons dans les lycées un ouvrage sur l'histoire, la culture, les langues, la géographie, les paysages, l'économie de la Bretagne... Mieux connaître la région dans laquelle on vit est un atout.

C'est une Bretagne dynamique et sportive.

Le sport est partie intégrante de l'identité bretonne. La voile ou le cyclisme sont clairement des sports identitaires en Bretagne, et ils contribuent de ce fait à son attractivité, sa singularité et sa notoriété. Si l'on y ajoute le fait que la Bretagne est la première région sportive de France par le nombre de ses licenciés (900 000), par son maillage territorial considérable, plus de 6 000 clubs, on comprend que la Région ait choisi d'apporter son soutien à ce secteur, bien qu'il ne s'agisse pas de l'une de ses compétences propres.

Une politique sportive qui vient en complément aux interventions en faveur du sport mises en œuvre en matière de formation (lycées et équipements sportifs), d'aménagement du territoire (Contrats de Pays) notamment qui contribuent à une répartition équilibrée des équipements sur tout le territoire.

La politique sportive de la Région est ainsi au cœur des politiques d'éducation, de l'emploi ou encore des loisirs, élément structurant de cohésion sociale et territoriale.

■ ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES BRETONS : CONFORTER LE CHÈQUE SPORT.

Afin de favoriser la pratique sportive des jeunes de 15 à 18 ans et d'établir une relation directe avec les clubs sportifs de Bretagne, nous avons créé le Chèque Sport. Nous conforterons cette initiative.

■ SOUTENIR DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS À TOUTES LES PRATIQUES SPORTIVES, MAIS AUSSI AUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX.

La politique sportive régionale que nous avons initiée vise à doter la Bretagne d'équipements sportifs de qualité au travers d'un schéma régional concerté des équipements sportifs. Cinq niveaux d'équipements sont ainsi soutenus. Les grands équipements d'intérêt national, interrégional ou de très grande capacité d'accueil, les équipements d'intérêt régional, les équipements structurants de Pays, les équipements sportifs des lycéens pour l'éducation physique et sportive, les équipements spécifiques. Nous poursuivrons cette politique de soutien.

Nous poursuivrons par ailleurs notre politique d'accompagnement à l'organisation en Bretagne de compétitions et d'événements sportifs majeurs. 200 événements sont soutenus à ce titre chaque année en Bretagne.

■ CRÉER UN « PÔLE SPORTIF D'EXCELLENCE BRETON » POUR FAIRE DE LA BRETAGNE UNE TERRE DE FORMATION ET D'ACCUEIL POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU.

Depuis plus de 30 ans le mouvement sportif breton s'est appuyé, tant en matière de formation que d'accueil de structures régionales de type pôles, sur le CREPS de Dinard. Sans la mobilisation de tous les acteurs locaux, la Révision Générale des Politiques Publiques mise en œuvre par l'État aurait eu raison de ce formidable outil.

Dans quelques mois, grâce à notre action, la Bretagne accueillera un « Campus d'excellence » qui aura pour mission la formation aux métiers du sport, le suivi des sportifs mais aussi la recherche. Ce pôle unique en France s'appuiera à la fois sur l'Université Rennes 2 et sur le CREPS de Dinard. Nous serons attentifs aux modalités de mise en œuvre de ce Pôle sportif d'excellence breton.

..... Nous poursuivrons par ailleurs notre soutien aux sportifs de haut niveau.

C'est une Bretagne attractive, pour un tourisme toute l'année, partout en Bretagne.

Le tourisme, activité essentielle au développement économique de la Bretagne, est en pleine mutation. La Bretagne est en effet à la fois confrontée à une perte relative d'attractivité et surtout à une évolution extrêmement sensible des attentes des touristes.

Concurrence exacerbée entre territoires, montée en puissance des séjours courts et de proximité, choix de dernière minute, impact de la baisse du pouvoir d'achat et volonté d'une prestation de qualité, sont les attentes qui s'expriment aujourd'hui et qui supposent des réponses adaptées et nouvelles des professionnels de ce secteur.

Pour prendre en compte ces évolutions, la réflexion engagée dès 2004, a abouti en 2008 à l'élaboration d'un Schéma régional du tourisme, fruit du travail de l'ensemble des acteurs du développement touristique (les institutions, les réseaux, les professionnels), mais prenant aussi en compte l'avis des Bretons qui ont été consultés. Ce schéma exprime des ambitions portées par la Région et le Comité régional du tourisme pour « un tourisme à la bretonne » : un tourisme durable, viable économiquement, équitable socialement et respectueux de l'environnement. Il a aussi pour objectif de faire du tourisme, une activité économique majeure qui profite à l'ensemble des Bretons, et de faire en sorte que la Bretagne demeure aux yeux des touristes, clientèles étrangères, françaises et régionales, une destination privilégiée.

■ FAIRE DE LA « MARQUE BRETAGNE » UN ATOUT.

Avec le Comité régional du tourisme, et l'Agence économique de Bretagne nous nous sommes en effet engagés ces derniers mois dans un travail sur la marque « Bretagne. »

Ce travail passe par plusieurs étapes dont celle de l'identification des éléments constituant le portrait identitaire de la région. Il a donné lieu à une consultation très large des Bretons qui se sont exprimés en fonction de leurs centres d'intérêt, leurs aspirations, leurs perceptions et leur connaissance de la région.

Que la Bretagne soit bien « une destination naturelle et emblématique », voilà notre ambition. Une ambition qui ne pourra s'appuyer que sur une « Marque Bretagne » bien identifiée que chaque acteur économique, chaque Breton aura la fierté de porter. Une marque Bretagne au cœur d'une stratégie qui vise à mieux identifier et différencier l'offre touristique bretonne en accompagnant fortement les démarches de qualité et le soutien à l'innovation. Qui s'appuie sur nos réels avantages compétitifs, nos patrimoines naturels et culturels et notre forte identité.

■ DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL EN ACCOMPAGNANT LES PROFESSIONNELS DANS LEURS INVESTISSEMENTS.

Si la Bretagne attire par la magie de son patrimoine naturel et culturel, la qualité du séjour est du ressort des professionnels du tourisme : qualité de l'hébergement, qualité des services, innovation dans les prestations proposées, allongement de la durée de la saison touristique sont des enjeux pour la compétitivité touristique de notre région. En particulier, seul un allongement de la saison touristique peut assurer la durabilité de l'activité, la rentabilité des entreprises et la pérennité des emplois.

C'est pourquoi nous avons décidé pour atteindre cet objectif majeur d'accroître en 2008 de façon significative notre soutien à la modernisation des hébergements et des équipements touristiques, ainsi qu'à la formation des personnels. Nous nous sommes également mobilisés pour accompagner la transmission d'établissements touristiques et leur reprise.

En 2009, nous avons choisi de renforcer notre soutien au développement des entreprises touristiques en mettant en place un dispositif de diagnostic-expertise et un « Contrat d'entreprise touristique en Bretagne ». Une aide régionale qui permet en amont de tout projet, puis de sollicitation d'aides publiques auprès des Collectivités de s'assurer de la pertinence, du positionnement et de la faisabilité du projet. Ce regard et cet appui extérieur, ce conseil sous forme d'expertise spécialisée donnent aujourd'hui entière satisfaction aux professionnels qui en ont bénéficié. Nous poursuivrons en ce sens.

■ MAINTENIR LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE L'HÔTELLERIE DITE TRADITIONNELLE ET DE L'HÉBERGEMENT ASSOCIATIF.

Nous avons pour ambition de promouvoir un tourisme pour tous, et pour tous les territoires de Bretagne. Un tourisme équilibré et équitable. **En ce sens, le maintien du potentiel hôtelier familial est un véritable enjeu d'aménagement touristique.**

Nous mobiliserons pour ce faire l'ensemble des acteurs locaux, notamment les élus qui peuvent s'appuyer sur des dispositions spécifiques des documents d'urbanisme pour éviter ainsi que des hôtels soient transformés en résidences ou appartements. Nous continuerons à mobiliser les dispositifs régionaux qui ont fait leur preuve comme ORATEL.

■ NOUS SOUTIENDRONS ET DÉVELOPPERONS LE TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF.

Nous souhaitons qu'il devienne une alternative durable sur l'ensemble du territoire, aux côtés des acteurs privés. Les enjeux sont en effet majeurs car ces équipements sont souvent très vieillissants, de moins en moins adaptés aux attentes nouvelles des clientèles, avec des modes de gestion qui s'avèrent inadaptés aux évolutions de ce marché.

C'est pourquoi, nous avons lancé ces derniers mois des missions d'expertise qui nous permettront de mieux accompagner cette filière et de proposer des dispositifs d'action complémentaires et adaptés. Tel est notre engagement.

Dans cette perspective de tourisme éthique, tout est par ailleurs engagé pour promouvoir et permettre aux prestataires d'accéder au label « Tourisme et handicap ».

La jeunesse



première
« énergie
renouvelable »
de la Bretagne

Un jeune, un toit.

■ PROMOUVOIR LE DISPOSITIF LOCA-PASS DE CAUTION SOLIDAIRE ET DE DÉPÔT DE GARANTIE.

Les organismes collecteurs du 1 % logement proposent des dispositifs d'aide à l'accès au logement : avance du dépôt de garantie, cautionnement, assurance des impayés... Des dispositifs existent comme l'avance du dépôt de garantie : «Avance Loca-Pass» et la garantie du loyer et des charges : «Garantie Loca-Pass».

Ces dispositifs sont parfois méconnus des jeunes bretons. Nous nous engageons à soutenir le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne en particulier, dans les campagnes de promotion de ces dispositifs et à examiner la situation des jeunes étudiants non éligibles aux aides existantes telles que le Loca-Pass.

Il nous faut en effet aller plus loin et offrir une véritable sécurité d'accès au logement, par la création si nécessaire d'un fonds mutualisé.

■ PRODUIRE DU LOGEMENT NEUF ET RÉHABILITER L'ANCIEN AU BÉNÉFICE DES ÉTUDIANTS, DES JEUNES TRAVAILLEURS MOBILES, DES SAISONNIERS ET DES ÎLES.

Nous avons choisi au cours du mandat écoulé d'avoir une attention toute particulière pour le logement destiné aux jeunes. Les jeunes et les travailleurs saisonniers sont en effet ceux qui ont le plus de difficultés à accéder à un logement. Nous accentuerons nos efforts en la matière.

Un jeune, une qualification.

■ PROPOSER À CHAQUE JEUNE BRETON UNE OFFRE DE FORMATIONS ADAPTÉES. L'AIDER À SE DÉPLACER POUR SE FORMER.

Nous proposons en particulier de régionaliser le dispositif «Trajectoires» : les jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification se verront proposer un suivi personnalisé pour leur permettre d'accéder à des formations adaptées. Nous faciliterons notamment le recrutement des apprentis en rapprochant les CFA des employeurs, et en favorisant les passerelles entre l'apprentissage et l'université.

Un jeune, une passion.

■ ADAPTER LES TARIFS : LE TICKET FESTIVAL ALLER-RETOUR À 10 € D'OÙ QUE L'ON VIENNE EN BRETAGNE.

Pour faciliter l'accès aux manifestations culturelles régionales, nous avons mis en place des tarifs privilégiés pour se rendre en TER sur les festivals bretons : le billet aller-retour est à 10 €, d'où que l'on vienne en Bretagne, pour assister aux principaux festivals de musique en Bretagne. Nous élargirons ce dispositif à d'autres festivals (théâtre, BD, arts de rue...).

■ DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ POUR PASSER FACILEMENT D'UN MODE DE TRANSPORT À UN AUTRE.

Nous souhaitons faire de la carte unique KorriGo, «la» carte bretonne des déplacements, une carte unique misant sur la complémentarité des différents réseaux (TER, métro, bus, cars). Cette carte devrait permettre aux jeunes de circuler aisément sur tous les réseaux de transport en Bretagne en n'utilisant qu'une seule et même carte. Pour ce faire des partenariats avec les autres collectivités organisatrices de transports seront renforcés.

■ CONFORTER LE CHÈQUE SPORT.

En Bretagne, les 16-18 ans sont en effet moins de 50 000 à pratiquer une activité en club, soit moins de 30 % des jeunes de cette tranche d'âge. À la rentrée de septembre 2009, les jeunes bretons nés entre 1992 et 1994 ont donc pu bénéficier d'une aide de 15 €, en déduction de leur inscription annuelle dans un club sportif breton (150 € en moyenne). Ce Chèque-Sport vise à promouvoir et renforcer une pratique encadrée chez les jeunes. Près de 6 000 clubs, représentant 80 disciplines, sont impliqués dans ce dispositif. Lancé à la rentrée 2008 par la Région Bretagne, le Chèque-Sport a déjà permis à près de 28 000 jeunes de bénéficier de cette réduction. Nous conforterons cette initiative.

■ INITIER UNE POLITIQUE D'AIDE AUX PRATIQUES CULTURELLES POUR LES JEUNES BRETONS : LE « PASS CULTURE ».

Encourager les pratiques artistiques et culturelles des jeunes grâce à une aide apportée au moment de l'inscription à une association culturelle : cours de musique, de théâtre, de dessin, de sculpture, ateliers d'écriture ou de création audiovisuelle...

Nous étudierons avec les acteurs de la filière culturelle les modalités de la mise en œuvre d'un «Pass Culture» destiné aux lycéens, aux apprentis et aux jeunes de moins de 25 ans suivis par une Mission locale ou en formation dans un organisme financé par la Région.

Une jeunesse en bonne santé.

■ AMÉLIORER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LA CONTRACEPTION, LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES, LES CONDUITES ADDICTIVES, EN SOUTENANT LES ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION POUR LA SANTÉ.

Nous avons au cours de notre mandat été attentifs à favoriser la prévention et la promotion de la santé des jeunes, en soutenant la réalisation de projets de prévention des conduites addictives et du suicide. Prévention qui passe par la formation de professionnels à l'écoute des jeunes en souffrance, et à favoriser l'implantation de lieux d'écoute identifiés en dehors du milieu scolaire, dans les Missions locales ou points d'écoute dédiés.

Nous nous engageons à promouvoir encore plus fortement dans les territoires la création d'espace ouverts anonymes et gratuits de dialogue et d'information, où les jeunes peuvent rencontrer des professionnels de la santé et échanger avec eux. Des actions de prévention-santé que nous avons aussi initiées pour les apprentis et lycéens dans le cadre de Karta. Nous poursuivrons cette politique.

Nous soutiendrons plus fortement le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne dans ses campagnes d'information.

Le rapport de l'IGAS rendu public le 11 février dernier sur la prévention des grossesses non désirées, l'accès à l'IVG et sa prise en charge dans de bonnes conditions rappelle la nécessité absolue d'améliorer l'information et la prévention. Il est de notre devoir dans ce contexte de permettre au Centre français de planification familiale d'exercer dans des conditions plus favorables ces missions de service public mises à mal par les restructurations hospitalières, l'application de la tarification à l'activité et la mise en œuvre anticipée de la loi « Hôpital Patient Santé Territoire ».

Une jeunesse engagée.

■ RENFORCER LE PROGRAMME CITOYEN KARTA DANS LES LYCÉES.

Contribuer à renforcer les espaces d'expression et de participation des jeunes dans les établissements, la mobilité et la solidarité internationale, les pratiques culturelles, le développement durable...

La Bretagne numérique

La Bretagne numérique.

Après le plan ferroviaire breton, le chantier de ce début de siècle est celui du très haut débit.

L'accessibilité de la Bretagne se joue aussi dans notre capacité à connecter la Bretagne au reste du monde et à permettre aux Bretons de mieux se connecter entre eux.

Notre ambition est bien de permettre à chaque Breton d'accéder aux nouveaux usages et services permis par les technologies du numérique, d'éviter ainsi la fracture territoriale et sociale, de promouvoir l'équilibre démographique entre les territoires, l'égal accès au service public. Aujourd'hui, 4 foyers sur 10 en Bretagne n'ont pas accès à l'informatique.

Les opérateurs privés qui recherchent l'immédiate rentabilité ne développent en effet leurs services que dans les grandes agglomérations. Ils considèrent qu'il n'existe aujourd'hui en France que 10 millions de foyers en zones denses et rentables. En Bretagne seule la commune de Rennes est concernée. Si nous contentions d'une telle situation du «laisser faire le privé», seuls 25 % des Bretons seraient couverts à moyen terme par le très haut débit.

Pour nous, ceci n'est pas acceptable. Une Région responsable et solidaire se doit d'intervenir, d'autant plus que le développement du numérique s'inscrit tout à fait dans une démarche de développement durable, notamment en limitant les déplacements accessoires.

■ NOTRE AMBITION EST DE FAIRE DE LA BRETAGNE LA PREMIÈRE RÉGION DU NUMÉRIQUE POPULAIRE.

Pour ce faire il nous faut bâtir une stratégie régionale du numérique, avec un effort budgétaire équilibré entre les usages, les services, les infrastructures et les contenus.

Cela suppose que nous coordonnions les initiatives locales des Départements, Pays, Communautés d'agglomérations et communes. En effet, certaines collectivités se sont d'ores et déjà mobilisées. Une Conférence régionale du numérique aura ainsi pour objectif premier d'élaborer un Schéma régional partagé du très haut débit.

Cette volonté d'accompagner les projets d'ores et déjà initiés s'est d'ailleurs exprimée par la mobilisation d'une enveloppe spécifique des Contrats de territoire, soit 16 millions d'euros au bénéfice de chaque Pays de Bretagne auxquels s'ajoutent 8 millions d'euros au bénéfice des Départements.

■ FAIRE DE L'ACCÈS À INTERNET UN SERVICE PUBLIC POUR TOUS, FAVORISANT AINSI LA FORMATION À DISTANCE.

L'accès à internet est un enjeu majeur pour notre économie, pour créer des emplois, permettre la formation tout au long de la vie. En soutenant les initiatives des collectivités locales nous nous donnons pour objectif de développer le réseau des points d'accès à la formation. Nous pourrions ainsi promouvoir efficacement et en proximité la formation des Bretons en lien avec l'activité des Maisons de la formation professionnelle. Un réseau étendu qui permettrait également aux bénéficiaires du «Visa internet» de se former à proximité de chez eux.

■ PERMETTRE À TOUS LES BRETONS QUI LE SOUHAITENT D'ÊTRE FORMÉS À L'USAGE DE L'INTERNET ET DES LOGICIELS LIBRES.

Il s'agit de promouvoir le «Visa Internet Bretagne», soit un accompagnement et une aide de 100€ pour se former à l'usage de l'internet. Un millier de Visa Internet Bretagne sont attribués chaque année. Nous veillerons à mieux promouvoir et développer cette action.

Permettre à tous les Bretons de s'initier aux nouvelles technologies en s'appuyant sur le réseau de près de 400 cybercommunes est un objectif majeur. On peut en effet s'initier à l'informatique et à Internet à moins de 20 km de chez soi. C'est aussi grâce à ce réseau de proximité que nous pourrions éviter la fracture générationnelle, et permettre également les liens et les actions intergénérationnelles.

Promouvoir les «logiciels libres» et l'esprit qui consiste à utiliser sans licence, mais en contribuant à chaque fois que c'est possible à l'amélioration des outils communs.

■ POUR CHAQUE BRETON, UNE ADRESSE INTERNET EN «.BZH».

Des démarches auprès de l'ICANN, l'organisme international responsable des adresses internet, sont en cours. Nous sommes déterminés à obtenir la validation de l'extension .bzh pour la Bretagne. Ainsi, chaque Breton pourra choisir d'utiliser le .bzh à la fin des adresses de ses sites et courriels.

■ FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES DANS TOUTES LES COMMUNES DE BRETAGNE.

Il s'agit d'adapter en permanence «e-mégalis» aux usages évolutifs des administrations. Six communes sur dix ne possèdent pas de site internet par exemple. Pour cela nous entendons également nous appuyer sur le réseau des cybercommunes et en faire des centres d'accès et de ressources pour le grand public.

■ PERMETTRE À TOUTES LES ENTREPRISES D'AVOIR ACCÈS AU NUMÉRIQUE. RENDRE LES PETITES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES.

Nous devons promouvoir plus fortement encore le programme baptisé Performance Bretagne Informatique et Internet (PB2I) dont l'objectif est d'aider les PME et les PMI bretonnes à améliorer leur utilisation des nouvelles technologies. Les actions de PB2I portent principalement sur la sensibilisation et la formation des dirigeants de petites entreprises.

Nous encouragerons également le développement de plateformes de télétravail inter-entreprises à l'échelle des territoires.

■ METTRE LE NUMÉRIQUE ULTRA HAUT DÉBIT AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE EN LANÇANT LE PROJET CAMPUS NUMÉRIQUE.

Il s'agit par ce projet lié au développement du Réseau très haut débit RENATER d'initier et de permettre de nouvelles pratiques pédagogiques, des coopérations scientifiques renforcées, pour les universitaires, chercheurs, tout en minimisant les déplacements et donc l'empreinte écologique.

Il s'agit par ailleurs de contribuer à la structuration du l'UEB.

■ **METTRE EN RÉSEAU LES HÔPITAUX POUR UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SOINS, PARTOUT EN BRETAGNE.**

■ **PROMOUVOIR LA CRÉATION ET LA DIFFUSION CULTURELLE. CRÉER LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE BRETONNE.**

..... Nous devons définir une stratégie régionale pour la numérisation des contenus culturels et ainsi entrevoir la création de la Bibliothèque numérique de Bretagne. Il s'agit également de permettre une grande stratégie de l'image en Bretagne.

■ **SOUTENIR L'INNOVATION, LA RECHERCHE.**

..... Nous maintiendrons notre soutien au Pôle de Compétitivité Images et Réseaux, labellisé pôle de compétitivité mondial par l'État, et qui regroupe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des PME et des grands groupes leaders dans les domaines de l'image et des réseaux. La vocation de ce pôle est d'aider ses membres à développer les technologies et les services innovants de demain dans les domaines de la télévision Haute Définition, de la réalité virtuelle, des réseaux optiques, etc.

..... Nous continuerons à organiser «Les étés TIC de Bretagne», lieu d'échanges sur les nouveaux usages d'internet, et maintiendrons notre soutien au «Carrefour des Possibles en Bretagne», dont l'objectif est de soutenir des projets innovants menés sur le territoire breton.

..... Nous poursuivrons également nos appels à projets annuels qui ont déjà permis d'encourager le développement des usages et services liés aux nouvelles technologies de la communication, et qui ont débouché sur la création de plus de cent nouveaux services dans l'enseignement, la télémédecine, la culture, l'économie ou encore le tourisme.

..... Plus généralement, nous favoriserons le partage des savoirs en contribuant à la diffusion des productions numériques universitaires.

■ **DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT, DES PARENTS ET DES JEUNES DANS L'ENSEMBLE DES LYCÉES DE BRETAGNE.**

..... Dans les lycées, les CFA, il s'agit d'un ensemble de services dont profiteront les élèves, les parents, les enseignants, les agents administratifs, le personnel de santé...

**Une Région
responsable :**

**des compétences
et des moyens
à la hauteur
du fait régional**

Une Région responsable : des compétences et des moyens à la hauteur du fait régional.

■ DES COMPÉTENCES À LA HAUTEUR DU FAIT RÉGIONAL.

L'action du Conseil régional demeure à bien des égards méconnue. Pourtant nul ne conteste aujourd'hui, si ce n'est le gouvernement actuel, que l'action de la Région est souvent déterminante pour le quotidien de chacun d'entre nous.

Un récent rapport d'information remis au Sénat en mars 2009 notait : « la contribution concrète, dans de nombreux domaines, à l'amélioration de la vie quotidienne » et de citer en particulier les efforts majeurs consentis par les Régions pour réhabiliter en particulier les lycées qui étaient au moment du transfert de compétence dans un état souvent médiocre. Des Régions qui ont investi massivement pour mettre aux normes ou renouveler les établissements.

Même chose pour les TER qui sont gérés par les Régions depuis 2002. Ce rapport constate que « ce transfert de compétence a sans doute permis le maintien de lignes tout en améliorant notablement la qualité du service rendu ».

C'est cette capacité à agir en proximité qui nous invite à demander au gouvernement des compétences à la hauteur du fait régional.

C'est pourquoi nous sommes attentifs aux évolutions qui pourraient être induites par la loi sur les responsabilités locales que le gouvernement initie et qui pourrait en particulier remettre en cause la capacité de la Région à agir. Maintenant que le fait régional est affirmé, que la Région est mieux identifiée, un tel recul serait inacceptable car préjudiciable aux Bretonnes et aux Bretons.

■ DES « MOYENS » FINANCIERS AU SERVICE D'UNE AMBITION COLLECTIVE

Les moyens financiers mobilisés au cours de ce mandat ont permis de mettre en œuvre les engagements pris en 2004, de la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, du développement économique et de la qualité de l'emploi à l'agriculture, de l'aménagement du territoire à la vocation maritime de la Bretagne, de l'environnement à la culture, de la langue au tourisme, du sport à l'ouverture européenne et internationale. De donner corps à notre « Contrat pour la Bretagne », actualisé chaque année de manière participative lors des Assises régionales des territoires.

Toutefois, cette volonté et cette ambition se confrontent aujourd'hui à l'insuffisante prise en compte par l'État des conséquences financières des transferts de compétences massifs opérés depuis le début de ce mandat. À cela s'ajoute la réforme de la Taxe professionnelle, qui met un terme définitif à l'autonomie fiscale des Régions, puisque 90 % des ressources seront désormais des dotations, gérées plus ou moins discrétionnairement par l'État.

Malgré ces décisions difficiles pour les collectivités, et grâce au respect scrupuleux d'une stratégie budgétaire pluriannuelle mise en œuvre dès le début du mandat, la mise en œuvre du Contrat pour la Bretagne s'est poursuivie. Cette stratégie vertueuse nous a en outre permis de ne pas augmenter la fiscalité directe depuis 2007. Aujourd'hui, le niveau moyen de notre fiscalité est désormais inférieur à la moyenne des autres Régions. Bien que la Région Bretagne soit dotée du plus faible budget par habitant elle est une des Régions les moins endettées de France. Au cours du mandat le taux d'endettement est passé de 69 % à 41 %.

Cette bonne gestion nous a permis de dégager d'importantes marges d'autofinancement, absolument nécessaires dans la perspective des grands chantiers à engager, en particulier la réalisation du projet Bretagne à Grande Vitesse. Le magazine économique Challenges vient d'ailleurs de classer le Conseil régional de Bretagne en tête des Régions les mieux gérées de France.

C'est forts de ce bilan, avec la même détermination mais aussi avec une prudence responsable que nous envisageons l'exercice d'un prochain mandat.



La participation
de tous pour
un développement
équilibré et solidaire
de la Bretagne

La participation de tous pour un développement équilibré et solidaire de la Bretagne.

Réunir et mettre en synergie les forces politiques et sociales est un enjeu déterminant pour notre avenir. Nous sommes très attachés au maintien d'une démarche partenariale et à la vitalité de la démocratie participative. C'est pourquoi nous continuerons à favoriser les lieux de rencontre, d'expression, de débat, de concertation. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons conduire ensemble, en toute légitimité, la nécessaire évolution sociale et économique de la Bretagne.

■ NOUS MAINTIENDRONS LES ASSISES TERRITORIALES, LIEUX DE L'ÉLABORATION COLLECTIVE DE L'AVENIR DE LA BRETAGNE.

Notre projet pour la Bretagne, « la Bretagne solidaire, créative et responsable », nous l'avons élaboré ensemble. C'est le fruit de toutes les rencontres que nous avons eues avec vous dans tous les territoires depuis 6 ans, et dernièrement lors de nos forums participatifs. Il a été construit en Bretagne avec les Bretonnes et les Bretons.

Nous le mettrons en œuvre ensemble. Les Assises Territoriales que nous avons initiées lors du précédent mandat seront maintenues car elles permettent à la fois de faire publiquement le point sur l'avancement des politiques régionales, et de proposer des perspectives intéressantes partagées pour l'avenir de la Bretagne.

Une Région qui s'est attachée à fédérer autour d'elle, à susciter un travail collectif de l'ensemble des acteurs du développement de la Bretagne. Une Région qui a fait de l'écoute des Bretonnes et des Bretons un moteur de son action, et qui a notamment mobilisé l'ensemble des collectivités autour d'un projet partagé. Nous maintiendrons cette méthode de haute qualité démocratique.

■ NOUS MAINTIENDRONS ÉGALEMENT LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE BRETAGNE, LE « B15 ».

Le B15 qui est une traduction concrète de cette méthode de travail qui consiste à fédérer, à associer l'ensemble des collectivités infra régionales, et notamment les Départements et les Agglomérations, sera lui aussi maintenu. Le B15 permet en effet d'assurer une gouvernance utile à l'intérêt général en Bretagne. Une « structure » qui permet collectivement de poser les enjeux et de partager les défis auxquels notre région est confrontée. Qui permet d'apporter qui plus est des réponses mutualisées et coordonnées.

■ LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL DEMEURERA NOTRE PARTENAIRE INCONTOURNABLE.

Tout au long de notre mandat, nous avons pleinement respecté le rôle du Conseil Économique et Social et nous en avons fait un partenaire incontournable de nos politiques publiques aux côtés des autres acteurs régionaux.

Ainsi au-delà de l'avis obligatoire sur les politiques régionales, sur le budget régional, les grandes politiques de la Région et les orientations dans les domaines relevant de sa compétence, le contrat de projet État-Région et son bilan annuel d'exécution, le CESR a été constamment une force de propositions.

Ses avis, son évaluation des politiques publiques, ses études prospectives ont sans conteste contribué à l'élaboration des stratégies du développement régional.

Sa coopération active avec les 21 Pays de Bretagne et notamment leurs conseils de développement, ses travaux communs avec les Conseils économiques et sociaux régionaux français de la façade atlantique et, au niveau européen, avec ses homologues des pays de l'Arc atlantique, ont aussi contribué à renforcer notre capacité d'expertise et d'action.

Sa participation active aux Assises territoriales a aussi permis de mettre en œuvre notre Contrat pour la Bretagne en prenant mieux en compte les avis des forces vives de notre région.

..... Nous sommes attachés à cette précieuse collaboration.

■ LE CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES, ACTEUR DE DÉMOCRATIE RÉGIONALE.

Véritable espace d'expression et d'échanges sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes lycéens et apprentis bretons, le Conseil régional des jeunes a un bilan suffisamment éloquent pour que sa pérennité ne fasse pas débat. Cette véritable école de la citoyenneté permet en effet aux jeunes lycéens et apprentis de mieux appréhender des situations quotidiennes liées à la vie dans les établissements scolaires.

Les modalités d'évolution du dispositif Karta que nous envisageons pourraient ainsi être mises au débat au sein du CRJ pour achever de faire de cette assemblée le lieu où les jeunes deviennent les décideurs de leur propre avenir.

Breizh
kengred, ijinus
hag atebeg
GANT JEAN-YVES
Le Drian

La Bretagne
SOLIDAIRE, CRÉATIVE
ET RESPONSABLE
AVEC JEAN-YVES
Le Drian